

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mars 2022
COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 17 Mars 2022, s'est réuni, salle Ellé, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Danièle Kha, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, David Le Doussal, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Noëlle Brunerie, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Absent.e :

Sylvana Macis

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Stéphanie Mingant

Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha

Eric Alagon a donné pouvoir à Michael Quernez

David Le Doussal a donné pouvoir à Isabelle Baltus (à partir de 19 h 30)

Frédérique Dieter-Pustoc'h a donné pouvoir à Marie Madeleine Bergot

Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Brochu

Michel Tobie a donné pouvoir à Eric Saintilan

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Christophe Couic

Avant de débiter le Conseil Municipal, le Maire indique qu'il va commencer par la lecture de réponses apportées aux questions écrites qui lui ont été adressées, en vertu de l'article 6 du règlement intérieur.

La première saisine est écrite conjointement par Alain Kerhervé, Bruno Goenvic et Serge Nilly et porte sur la vidéo protection. La deuxième saisine écrite seulement par Alain Kerhervé porte sur la collection municipale.

Sur la vidéo protection le Maire donne lecture de la lettre qui lui a été adressée :

• *Lettre au Maire dans le cadre de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal*

Monsieur le maire,

La circulaire, signée des ministres Gérald Darmanin et Marlène Schiappa, fixant le Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 2022 a été transmise aux préfets le 14 février dernier. Le texte prévoit une enveloppe de 80 millions d'euros fléchée notamment et en priorité vers la vidéoprotection (et non vidéo surveillance).

Dans l'annexe à cette circulaire détaillant la doctrine d'utilisation des différentes enveloppes du fonds, il est notamment précisé que les subventions pour la vidéoprotection concernent la voie publique, les lieux ouverts au public, mais également la sécurisation des établissements scolaires.

Les subventions aux équipements de vidéoprotection des voies publiques sont de 100% jusqu'à 23000 €, mais pour les projets plus importants aller à 50% par convention passée avec la préfecture.

Ces dispositions répondent à des besoins réels, y compris à Quimperlé qui n'est pas épargnée par l'aggravation de l'insécurité et des incivilités.

En 2018, je vous le rappelle, c'est vous qui avez proposé l'installation de caméras de vidéoprotection, et c'est vous qui avez inscrit ce projet dans le budget 2018 (Chapitre nouveaux programmes). Ce budget de 24000 € qui devait être abondé d'une somme identique par l'intercommunalité préfigurait un plan pluriannuel. Cela répondait à une demande que j'avais à cette époque formulée.

Mais, depuis, face à des oppositions très doctrinales, vous avez modifié votre point de vue. La détermination que vous aviez alors affichée s'est volatilisée. Et pourtant, à Quimperlé comme ailleurs, la sécurité est un droit premier et une nécessité pour tous. C'est un devoir pour les élus de l'assumer et de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris celles de proximité qui ont été développées sur notre ville en matière de protection des biens et des personnes, mesures entérinées par le Conseil municipal à l'unanimité.

Contrairement à ce qu'avancent certains détracteurs de la vidéoprotection, il ne s'agit pas de marchander sa liberté contre la sécurité. Les deux marchent de concert. Certes, cet outil ne résoudra pas à lui seul tous les problèmes liés à l'insécurité, mais il y participera, y compris en termes de prévention.

L'action publique ne peut être efficace qu'en prenant en compte les réalités. Il convient alors de rappeler la position d'un de vos amis : Norbert Métairie, alors maire PS de Lorient, soulignait avec justesse que si « l'intégration fonctionne pour certaines familles, ça ne pourra pas reposer que sur la

bonté humaine. Ne tombons pas dans l'angélisme : il faut que les règles et les lois soient respectées.
» Pour ce faire, il se disait prêt à renforcer le dispositif de vidéoprotection fort, déjà, de 40 caméras.
D'autant « qu'elles ont déjà prouvé leur efficacité » précisait-il.

Je vous demande, suite aux possibilités offertes par cette circulaire et les opportunités de subventions, de procéder à l'instruction, par les services de la mairie, d'un projet pluriannuel d'installation d'équipements de vidéoprotection, et d'en dégager une première étape de 23.000€ qu'il est indispensable de déposer avant le 31 mars.

Alain Kerhervé – Bruno Goenvic – Serge Nilly

Le Maire donne lecture de la réponse qu'il a apporté sur cette question :

Monsieur,

Par courrier en date du 9 mars 2022, vous m'interpellez sur le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection à Quimperlé.

Comme je l'ai indiqué par courrier du 22 mars 2021, en réponse à votre question écrite du 16 mars 2021, une étude de faisabilité sur le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection, sur une partie du boulevard de la gare, réalisée en 2018, avait fait apparaître des coûts élevés (plus de 100 000 € pour les seuls investissements) en termes d'équipement et de fonctionnement, de surcroît sur des espaces publics non équipés préalablement.

Malgré les opportunités de subventions actuelles, le coût de ces dispositifs reste élevé notamment si l'on souhaite installer du matériel de qualité et durable. Il y a donc une efficacité discutable, au regard de l'investissement consenti.

La vidéoprotection est un outil de prévention trop statique qui ne répond qu'imparfaitement aux enjeux d'adaptabilité, de mobilité de la politique de prévention.

C'est pourquoi en 2019, le service de police municipale a été renforcé par la création d'un poste supplémentaire. Ce service municipal de Quimperlé assure une présence effective sur le territoire en termes de prévention et de répression.

La convention de coordination entre les services de Gendarmerie Nationale et la Police Municipale, dont le renouvellement est proposé au Conseil municipal du 23 mars 2022, permet une présence renforcée et conjointe des deux services sur le terrain.

La réalité des enjeux d'insécurité n'apparaît pas de nature, en l'état actuel, à justifier le déploiement d'investissements de vidéoprotection.

Sur les trois dernières années les faits de délinquance et d'incivilité ne sont pas à la hausse sur la Ville de Quimperlé. Mes réunions régulières avec la Gendarmerie de Quimperlé font état d'incivilités surtout saisonnières et d'une délinquance qui ne se dégrade pas.

Aux regards de ces éléments, il n'apparaît pas opportun d'investir sur de nouveaux moyens de prévention tels que la vidéoprotection.

Espérant avoir répondu à vos interrogations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain Kerhervé souhaite formuler une remarque sur la forme, il souhaite que les conseillers municipaux aient connaissance des échanges de ces courriers.

Le Maire indique que les élus du conseil municipal recevront copie de ces courriers dès le lendemain du Conseil et ils seront consignés également dans le compte rendu du conseil.

Le Maire donne lecture de la seconde question écrite sur la collection municipale

Lettre au Maire dans le cadre de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal Quimperlé le 12/03/2022

Monsieur le maire,

La dernière donation d'une œuvre de Xavier Krebs par sa famille à la commune de Quimperlé, ainsi que les informations communiquées à cette occasion m'interrogent sur certains points et m'oblige réitérer des propositions :

- Quelle est la valeur de la collection municipale estimée à plus de 500 œuvres, valeur faisant l'objet, je l'espère, d'un contrat d'assurance ?*
- Comme j'ai eu l'occasion de le souhaiter (Dernier conseil municipal), il me semble légitime que les Quimperlois puissent en profiter dans le cadre d'une exposition permanente et évolutive annuellement.*

Je propose donc que dès cette année un projet soit initié afin de répondre à cet objectif. Si tel n'est pas le cas, il conviendrait alors de geler immédiatement toute dépense communale dans ce domaine, car accroître cette collection qui resterait enfermée n'aurait alors aucun intérêt pour les Quimperlois. Concernant les achats au cours du dernier mandat, rappelons que la dépense s'est élevée à 24 025 €.

Très cordialement

Alain Kerhervé

Ensuite, le Maire donne lecture de la réponse qu'il a apporté sur cette question :

Monsieur,

Par courrier en date du 12 mars 2022, vous m'interpellez sur la collection municipale en formulant des propositions.

Préalablement, vous sollicitez une information sur la valeur de cette collection et sa protection. La collection municipale d'œuvres d'art est assurée « tous risques expositions », avec une valeur fixée à 214 727 €.

Vous formulez la demande que ces œuvres soient mises en lumière auprès des publics, dans le cadre d'une exposition permanente et évolutive annuellement.

Comme vous le rappelez, la collection municipale d'œuvres d'art comprend environ 500 œuvres. Elle regroupe essentiellement des huiles sur toile, des gravures et des photographies. Elle a été constituée au fil des différents mandats et engage chaque année un budget d'acquisition et de conservation. Elle rend compte de révolution de la ville plus particulièrement dans son architecture et ses paysages, de la vie quotidienne des hommes et des femmes et témoigne de la vitalité artistique de notre territoire.

Donner accès aux œuvres de la collection est une préoccupation que je partage et qui se traduit déjà de plusieurs façons dans la politique culturelle que nous menons depuis 2014.

Dès mon arrivée, j'ai souhaité qu'une sélection de la collection soit présentée de manière permanente dans l'Hôtel de ville. Depuis, une trentaine des œuvres les plus emblématiques y sont visibles toute l'année. En complément, chaque fois que la collection de la ville s'enrichit, nous invitons les Quimperloises et Quimperlois à venir découvrir la dernière acquisition. Les œuvres de la collection municipale sont aussi présentées en d'autres lieux de la ville : à la médiathèque pour l'œuvre de la saison, une proposition mise en place en 2016 et aux Ursulines dans le cadre de notre programmation d'expositions temporaires. D'ailleurs, en 2022, deux œuvres du peintre André Even feront partie de l'exposition « Par les champs et par les grèves ». Les publications sont aussi un moyen de faire connaître la collection.

Faire connaître la collection municipale passe aussi par son rayonnement à l'extérieur de notre ville. Chaque année, nous répondons favorablement aux demandes de prêt des collectivités et institutions muséales qui nous sollicitent. Par exemple, la ville prête chaque année au Musée du Faouët une à cinq œuvres en lien avec leur thématique d'exposition temporaire.

Devons-nous amplifier nos actions de valorisation ? Très certainement, mais à condition de se donner le temps et les moyens de construire un véritable projet parce que tous les musées le savent, il ne suffit pas de présenter la collection dans un lieu dédié pour que les visiteurs affluent.

Comme vous le savez, la Ville est en cours de recrutement d'un.e professionnel. le qui sera dédié.e à la programmation des expositions. L'une de ses missions prioritaires sera de documenter la collection municipale et de travailler à un projet pour sa valorisation dans la durée. Cette réflexion sera engagée dans les mois à venir et sera l'objet d'un travail en commission culture. En parallèle, nous continuerons au cours de cette année 2022 à présenter la collection dans de nouveaux lieux de la ville.

Restant à votre écoute, Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Ensuite, le Maire passe à la liste des marchés publics attribués du 17 janvier au 11 mars 2022.

Sans commentaire.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Janvier 2022

Alain Kerhervé précise qu'à la page 15 sur le débat de l'échangeur de Kergostiou. Il y a 6 voix contre mais il n'y a que 5 noms, le sien a disparu, pourtant il était bien présent. Il demande de le faire figurer.

Page 53 (en haut de la page)

Alain Kerhervé propose de modifier : la deuxième chose.... part : « Le deuxième point concerne les dépenses de personnel »

Paraphe suivant : « Que l'on connaisse le coût moyen de l'heure de travail... »

En bas de la page 53, il manque une virgule, mais la moyenne par habitant de la DGF qui est versée est de 165 euros, pour Quimperlé c'est 44.... »

Page 55 : au milieu de la page

C'est « vous, vous plaignez.... » car je m'adresse à vous.

Page 56 :

Je propose de supprimer dans la deuxième partie de la page : « En ce qui me concerne.... Donc arrêtons cette fuite de la commune... » Je pense que ça ne sert à rien donc on supprime.

Page 58

Au milieu de la page dans mon intervention, à la dernière. Il est noté « je pense que je dis... » corriger par « *je dis qu'il ne faut pas l'exclure* ». On supprime je pense que.

Eric Saintillan : s'associe à la précision du compte rendu, que l'occasion est faite de saluer ce travail, de premier compte rendu rédigé par Mme Laetitia DAVID

Et avait remarqué que le nom de M. Kerhervé avait disparu, mais il savait qu'il aurait été réactif.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Maire en profite pour saluer le travail de Claudie LE GAC son assistante, qui vient de prendre sa retraite, qui a travaillé auprès des anciens Maires de la Commune et qui a œuvré

avec efficacité qui aujourd'hui est presque en retraite, elle le sera officiellement au mois de juillet.

Le Maire propose pour respecter les formes, c'est de présenter le budget, et ensuite il prendra délibération par délibération. Dès que la présentation aura eu lieu, le débat aura lieu.

Avant de rentrer dans le débat lié au budget primitif, Le Maire souhaite donner la parole à Jean François VIAUX - Trésorier et le remercie de sa présence, lui souhaite la bienvenue et lui dire qu'il peut rester durant toute la séance du Conseil Municipal.

Il cède la parole au Trésorier afin qu'il donne son avis sur le compte de gestion et pouvoir le rendre public pour l'ensemble du Conseil municipal.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

(Rapporteur : Jean François Viaux - Trésorier Principal)

Exposé :

Les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes présentés par le Trésorier Principal sont conformes aux comptes administratifs 2021 présentés par l'ordonnateur.

Proposition :

Vu l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales prévoyant l'arrêt du compte de gestion du comptable par le Conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

Jean François VIAUX atteste que les résultats de la comptabilité administrative, celle de la Mairie et celle de la Trésorerie sont identiques. Puis il donne lecture compte de gestion 2021, du budget principal et des budgets annexes.

Le Maire procède au vote.

Décision :

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

(Rapporteur Le Maire)

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver par chapitre le compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes dont les résultats sont les suivants :

➤ **Budget Principal :**

Le compte administratif 2021 dégage un résultat global de + 1 769 804,65€ réparti entre un excédent de fonctionnement de 1 530 114,10€ et un excédent d'investissement 239 690,55€.

Après prise en compte des restes à réaliser en investissement (-856 447,34€), **le résultat global est de + 913 357,31€.**

➤ **Budget annexe - Cinéma « la Bobine » -**

Le compte administratif 2021 du budget annexe - Cinéma « La Bobine » - dégage un résultat global de + 35 953,94€ réparti entre un excédent d'exploitation de 30 568,68€ et un excédent d'investissement de 5 385,26€.

Après prise en compte des restes à réaliser en investissement (- 2 700€), **le résultat global est de + 33 253,94€.**

➤ **Budget annexe - Commerces Place Hervo -**

Le compte administratif 2021 du budget annexe -Commerces Place Hervo- dégage un résultat nul. Aucune écriture comptable n'a été effectuée sur l'exercice 2021.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

P.J. :

- tableaux de synthèse du Compte Administratif
- note explicative du Compte Administratif

Le Maire propose de présenter les comptes administratifs et le budget primitif et ensuite d'ouvrir le débat, et ensuite de prendre délibération par délibération.

Alain KERHERVE fait une remarque : « Que vous présentiez tout à l'heure le budget, je ne vois aucun inconvénient, sauf que l'on doit traiter l'ordre du jour en fonction des différentes délibérations, pour rester dans les clous, il faut qu'il y ait au moins deux choses qui passent avant, c'est l'approbation du compte administratif que l'on vote sans vous et l'affectation des résultats.

Le Maire est tout à fait d'accord sur la forme, mais pour pouvoir comprendre les attendus du budget primitif, il nous faut aussi regarder le compte administratif car il y a les affectations de résultats. Mais on pourra délibérer préalablement si vous le souhaitez.

Le Maire démarre par la présentation du compte administratif. Il indique qu'en matière de forme et de présentation, on est sur les mêmes présentations que les années passées, donc il n'y aura pas

de surprises. L'année dernière nous avons eu cette même nature de présentation, les années précédentes également, donc cela fait 7 ans, Vous avez les résultats, toutes ces informations ont été données, dans les dossiers, dans les notes de synthèses, à la commission des finances. Donc il n'y aura pas de surprises. Ensuite, le débat pourra s'ouvrir.

Concernant le compte administratif, vous avez à la fois le compte de résultat de fonctionnement et à la fois le compte d'investissement qui vous sont présentés avec le résultat global, après intégration du solde des restes à réaliser, on est sur un résultat global qui est de 913 357 € comparé au 968 799 € de l'année passée, on peut considérer que l'on a une certaine stabilité au moment de la présentation du compte administratif 2021 à comparer au compte administratif 2020.

Si on rentre dans les détails de cette présentation, notamment les recettes de fonctionnement pour expliquer l'écart de + 523 000 €, ce qui n'est pas neutre, on a à prendre en compte, un certain nombre de recettes exceptionnelles qui n'étaient pas tant attendues au moment où nous avons délibéré sur le budget primitif 2021 et donc qui sont constatées au niveau du compte administratif. J'évoque là, les droits de mutation en particulier, où nous avons + 30% par rapport à ce que nous attendions et donc 131 000 € de plus. Cela marque, l'attractivité de notre cité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, si on compare les comptes administratifs de l'exercice passé et le précédent 2021 et 2020, on peut constater une parfaite maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et surtout une parfaite stabilité.

Concernant les chapitres intéressants à regarder, il y a les charges à caractères générales, le CA 2020 comparativement au CA 2021, le chapitre 11 on a + 100 000 euros qui s'expliquent essentiellement par la refacturation du restaurant scolaire à hauteur de 70 000 €, dans une situation de crise pandémique.

L'autre chapitre qui est intéressant de regarder dans cette vue d'ensemble de cette section de fonctionnement, est évidemment le chapitre 12, car c'est là, qu'il y a une variation importante, concernant les charges de personnel, on a + 150 000 € ça correspond à l'impact de la crise sanitaire, concernant principalement le personnel des écoles, cela avait évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, ce qui veut dire que si nous n'avions pas cet impact de la crise sanitaire, on avait sur le chapitre 12, une parfaite stabilité. C'est une maîtrise totale de nos dépenses de fonctionnement, parce que normalement, vous appliquez 1 % de GVT, mais on le verra au moment du budget primitif.

L'autre élément que l'on peut prendre en compte, malgré les circonstances de la crise COVID, on a un taux de réalisation à hauteur de 90% sur les dépenses de fonctionnement, ce qui est en la circonstance un bon taux de réalisation. Ce qui traduit aussi, la sincérité du budget qui vous avait été présenté.

Concernant les recettes de fonctionnement, ce qu'il faut regarder, il y a 3 chapitres qui sont intéressants.

Le chapitre 70 sur le produit des domaines et des ventes où on a un niveau de recette qui est amélioré. C'est un niveau de recette qui est semblable à celui de 2019, c'est les cantines qui sont derrière ça, On a retrouvé le même niveau de recette à 334 000 €

L'autre chapitre intéressant à regarder est le chapitre 73 impôts et taxes mais allié au chapitre 74, car il y a des variations qui pourraient ne pas être comprises, si on n'a pas en tête la réforme de la taxe foncière des entreprises industrielles inscrite dans la loi de finance 2021, ce qui fait d'un côté en moins et de l'autre en plus, mais cela ne veut pas dire qu'il y a des variations majeures pour autant.

Sur le chapitre 73, ce qu'il faut retenir ce sont les droits de mutations avec près de 30 % de plus, et donc on atteint 588 695 € en 2021, dit autrement avec la vue d'ensemble on a près de 500 000 € de plus, on a une forte augmentation des recettes de fonctionnement.

Concernant le résultat d'investissement, ce qu'il faut regarder, ce sont les dépenses d'équipements 4 267 000 avec un taux de réalisation 56,54 %, on y reviendra au niveau du budget, mais c'est un fort taux de dépenses d'équipement qui sont importantes. Le volume financier qui est présenté là, est un volume important.

Si on prend le détail, vous avez le bon taux de réalisation en dépense d'investissement, en général les dépenses de fonctionnement on est sur un taux de réalisation au-delà de 90 %, le taux de réalisation en dépense d'investissement est en général autour de 60, 65 % peut être en deçà parfois.

Là, on a un bon taux de réalisation, à 62 % ce qui veut dire que l'on a bien réalisé les projets que nous avons projeté au moment de notre budget et en termes de dépense d'investissement, c'est vrai que l'on a 1,3 millions d'euros de plus donc on est passé de 4,4 à 5,7. Cela veut dire que l'année 2021 a été une année, ou l'on a déjà fortement investi

Concernant les recettes d'investissements ce qui est intéressant de regarder au-delà des subventions d'investissements qui viennent rencontrer notre capacité à solliciter nos partenaires, on avait un débat lors du DOB sur le taux de co financement nécessaire qui nous paraît être à la hauteur de nos ambitions, on avait constaté sur le mandat précédent, 30, 32 % de co financement, on s'est donné pour objectif d'atteindre 38% de subvention d'investissement de co financement. Donc, c'est un objectif qui est important, qui nécessite de mobiliser les partenaires, en débat d'orientation budgétaire, on avait évoqué les contractualisations.

La difficulté qui est la nôtre, est que l'on a deux collectivités partenaires qui sont en train de revoir leurs modalités d'accompagnement, c'est le Conseil Départemental du Finistère et le Conseil Régional de Bretagne qui sont en train de regarder, suite aux élections, comment ils peuvent accompagner les collectivités, donc il y a cette réserve.

Du côté de l'Etat, il y a les questionnements que l'on peut avoir au-delà du Crte, que nous avons signé avec notre intercommunalité. Evidemment, se sont tous les débats que l'on a lorsqu'il s'agit d'examiner la Dsil ou la Deter, mais on a des subventions d'investissement qui sont relativement importantes constatées sur le compte administratif 2021.

L'autre élément qui est intéressant de regarder c'est notre capacité d'autofinancement et les réserves qu'on est en capacité de conserver exercice après exercice pour financer nos dépenses d'investissement. On a des réserves constatées à 1,4 millions d'euros en 2020, 1,2 millions en 2021, ça veut dire que l'on arrive à dégager des marges de manœuvre malgré le programme d'investissement important, ça veut dire que l'on maîtrise parfaitement nos dépenses de fonctionnement.

Cela fait 7 ans que l'on se livre à cet exercice de rigueur budgétaire absolue, pour pouvoir investir dans de bonnes conditions. Donc la vue d'ensemble en recette d'investissement vient aussi retracer cela. Voilà, pour le budget principal.

Pour le budget annexe, le résultat global 2020 et le résultat global 2021 sont positifs. Positifs en 2020 avec les subventions d'équilibres apportées par le budget principal.

Concernant le budget 2021, c'est d'une autre nature, on a bien fait de pousser quelques « coup de gueules » en conseil municipal, d'avoir des interpellations répétitives du Gouvernement, on s'était fâché de ne pas voir les cinémas municipaux accompagnés et uniquement les cinémas privés et associatifs, notre bataille a été couronnée de succès, puisqu'on a été largement accompagné ensuite par des aides d'Etat et on vient constater sur cet exercice pour l'année 2021, 88 000 euros d'aide d'Etat, pour accompagner cinéma au cœur de la crise Covid, ça veut dire que l'on a bien fait

avec notamment Danièle Brochu, de se mobiliser et d'interpeller l'Etat, d'écrire au Gouvernement, de demander à ce que les parlementaires y travaillent également. Je dirai que le résultat est là et il est clair, 88 000 euros d'aides d'Etat ce n'est pas neutre et cela nous permet de dégager les 35 000 euros de résultats globaux positifs pour notre Cinéma.

Voilà de ce qui est de notre compte administratif 2021 du budget principal et du budget annexe.

Le Maire ouvre le débat avant d'en venir à l'affectation des résultats.

Bruno Goenvic prend la parole et revient sur les recettes que l'on a eues via les droits de mutations.

Les droits de mutations on peut les interpréter de diverses manières, tout dépend comment on les regarde, car s'il y a des droits de mutation ça veut dire qu'il y a plusieurs maisons qui ont été vendues sur le territoire. C'est vendu, pour certains qui vont voir ailleurs, car c'est peut-être plus attractif ailleurs, et que ça coûte moins cher surtout.

Il faut se rappeler l'assiette au niveau de Quimperlé qui n'est pas très simple en matière de coût, car la base en m² est très élevée Alors quand vous avez la possibilité d'investir sur Quimperlé, Mellac, Rédéné ou Mellac, je pense que l'intérêt de l'interco, c'est d'harmoniser tout cela, pour éviter des déplacements ou que l'on change carrément de zone.

Le Maire le rejoint sur la problématique du pacte financier et fiscal. Au sein de notre intercommunalité, on travaille déjà depuis quelques années au pacte financier. On n'a pas appréhendé la problématique du pacte fiscal ou très peu. Il y a un vrai sujet sur notre territoire, et c'est celui que vous évoquez.

Ensuite, par rapport à l'interprétation que l'on peut avoir des droits de mutations, au moment du débat d'orientation budgétaire, un certain nombre d'éléments d'appréciations ont été donné. Michel Forget pourrait nous les redire, notamment sur le dynamisme des actes administratifs liés à l'urbanisme, la situation est plutôt positive. Si on relie, cela à la problématique de la population et l'augmentation de la population constatée on peut constater que Quimperlé est une ville dynamique et attractive.

On le voit au travers des différents actes, on était l'année dernière sur une année quasiment historique en la matière.

Aujourd'hui, en matière budgétaire, sur les droits de mutations mais ce n'est pas que pour Quimperlé, les Départements en particulier, et c'est pour cela que je dis que notre Président du Conseil Départemental aujourd'hui, a une chance de vainqueur, car pour avoir été premier vice-président pendant des années et ou j'ai passé 13 ans à économiser de l'argent public, à faire des choix difficile, on a aujourd'hui, un Président de Département qui a 75 millions de droit de mutations supplémentaires quand on en avait voté 115 ...Autant vous dire que la vie est belle et cela vient traduire les droits de mutations et la dynamique qui est constaté dans ce département, telle qu'elle est constatée d'ailleurs, partout en Bretagne. On a une région dynamique, qui devrait attirer dans les 15 20 prochaines années 400 000 habitants de plus, ce qui n'est pas sans sujet de préoccupation, par ce que la pression s'exerce sur un certain nombre de communes, et on a des débats aujourd'hui, qui sont des débats politiques extrêmement importants sur cette problématique du logement et l'accès au logement.

Avoir des droits de mutations à Quimperlé, le Maire que je suis, peut s'en féliciter, parce que ce sont des ressources financières qui permettent d'avoir un service public de qualité, et d'investir.

Le Maire de Quimperlé que je suis est aussi préoccupé par le renchérissement du foncier à Quimperlé et des biens d'habitation à Quimperlé et l'inquiétude que je peux avoir est qu'un certain nombre de personne ne puisse plus accéder au logement à Quimperlé parce que le renchérissement serait tel.

L'autre versant, il faut agir, et là encore, on a eu une année historique en termes de programmation sur notre PLH, jamais il n'a été programmé autant de logements sociaux à Quimperlé. Donc, notre Ville, elle est dynamique, elle est attractive, ça peut avoir des effets induits qui sont questionnant,

la capacité à accéder au logement et à la propriété et donc la responsabilité qui est la nôtre de permettre à tous d'y accéder en tous les cas, au logement et c'est la politique que nous menons en matière de logements aidés. Il y a aujourd'hui, lorsqu'on regarde les revenus des Quimperloises et des Quimperlois 50 % sont éligibles aux logements sociaux. Ça veut dire que 1 Quimperlois sur 2 peut y accéder compte tenu de ses revenus. Ça veut dire que les revenus ne sont pas très hauts.

Mais notre responsabilité est de construire du logement social aidé, adapté, car dans le logement social, il y a plusieurs typologies de logements, évidemment il faut que tout le monde puisse trouver une solution d'habitat.

Je peux me féliciter des droits de mutation mais ce n'est pas sans questions.

Alain Kerhervé revient sur les droits de mutations et dit que l'on peut les comprendre de manière différente.

Les droits de mutation c'est quoi ? C'est quelqu'un qui vend sa maison sur Quimperlé et c'est quelqu'un qui l'achète mais qui va ailleurs et ça fait augmenter les droits de mutation. En fait, c'est du commerce.

Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il y a une attractivité qui a augmenté sur Quimperlé, car s'il y avait de l'attractivité pourquoi voulez-vous que les gens partent et qu'ils vendent ?

D'autant plus, qu'il y a quand même deux éléments qu'il faut prendre en compte.

Le premier élément, tout d'abord, l'année dernière nous avons eu la pandémie et avec tout ce que cela a comporté au niveau national. Beaucoup de gens ont quitté les grandes villes, qui cherchent à venir en Bretagne, mais c'est dû à cette pandémie qui a posé un certain nombre de problèmes et qui a permis à des gens de réfléchir sur leurs orientations, sur leur vie ect. Donc on a bénéficié de cela, mais je ne suis pas certain que cela continuera ;

Le Deuxième élément, il y a d'autres points qui montrent cette baisse d'attractivité. Les écoles, on l'a soulevé au cours du débat d'orientation budgétaire, les effectifs des écoles que se soit dans le public ou dans le privé baissent, donc on peut s'interroger sur l'avenir de la Ville, car s'il n'y a pas d'enfants dans les écoles ça veut dire qu'il n'y a pas de familles avec des enfants qui sont venues s'installer et qu'on le veuille ou pas, la population sur Quimperlé à tendance à vieillir.

Quant aux logements sociaux, il y a évidemment un besoin, mais ceci dit, ça nous interroge également sur l'équilibre sociologique sur Quimperlé. On connaît tous des gens qui quittent Quimperlé, parce qu'ils ne retrouvent des possibilités d'avoir des logements de très haute qualité etc., et on n'arrive pas à capter de la part du pays de Lorient un certain nombre de population qui pourrait modifier ce lieu de Quimperlé.

Nous avons besoin de logements sociaux, mais nous n'avons pas besoin que de cela.

Je pense qu'en terme d'attractivité on peut mieux faire, notamment quand on touche au domaine médical, c'est extrêmement important pour que les gens puissent venir.

Il y a aussi ce qu'a soulevé Bruno avec justesse, c'est ce déséquilibre qu'il y a au niveau des impôts sur ce territoire, on a parlé de l'eau et de l'assainissement, en disant qu'il faut que tout le monde paie pareil etc., il faut avoir une même détermination par rapport à la fiscalité locale.

Bruno GOENVIC comme vous avez dit que vous êtes en plein travail avec l'intercommunalité, sur le sujet de l'harmonisation, mais ils ont du mal à suivre. La question serait que par exemple on prend un terrain moyen de 600m² avec un couple à revenu égal avec 2 enfants et une maison qui a le même coût, et on fait une simulation de l'impôt. Ainsi on verra le fossé qu'il va y avoir. Entre les familles avec des enfants surtout et quand on arrive à un âge certain et que l'on n'a pas d'enfants à charge, on n'a pas les mêmes problématiques quand on a des enfants à charge et on verra ou on est arrivé, mais je peux vous dire que lorsque l'on circule un peu, il y a un sacré fossé. .

Je dis bien a revenu égal, à surface habitable égale et là c'est un travail à faire au niveau de l'intercommunalité, pour harmoniser, pour éviter d'avoir des droits de mutation pour aller à Rédéné, Mellac, au Trévoux à Baye...

Alain Kerhervé rajoute Guilligomarc'h.

Le Maire répond que l'attractivité de Quimperlé est incontestable. Ensuite, ce qui peut nous questionner, c'est la nature même de l'attractivité de Quimperlé comme d'autres communes de Bretagne, d'autres communes de ce département.

L'attractivité est incontestable, le solde naturel est négatif, il y a plus de décès que de naissances, pourtant nous continuons à gagner de la population donc ça veut dire que le solde migratoire est positif, ce qui veut dire que notre commune est attractive.

Ensuite, quelle est la population qui vient vivre à Quimperlé ? quelle est la population qui vient vivre en Bretagne ? Oui, c'est une population qui a un certain âge, oui, c'est une population qui n'a pas d'enfants en bas âge ou en très bas âge, c'est une population qui a des enfants qui vont aller vers le collège ou au lycée, c'est un sujet que nous pouvons avoir en tête, et c'est là que l'on vient constater partout en Bretagne, et pas uniquement à Quimperlé sauf dans les métropoles en particulier, notamment la métropole Rennaise le fait d'avoir une baisse de démographie dans nos écoles.

Donc c'est un sujet de préoccupations, mais l'attractivité de Quimperlé est incontestable. Elle est incontestable avec les chiffres de l'INSEE, elle est incontestable avec les droits de mutations, elle est incontestable.

Après, c'est la nature de l'attractivité qui peut nous questionner, et qui doit nous inviter ensuite, à la manière dont on rend le service public, car c'est de notre responsabilité, la manière dont on rend le service public. Vous évoquez les maisons médicales, il y a des projets de maisons médicales, il y en a et il y aura des maisons médicales à Quimperlé, puisqu'il y a plusieurs projets en cours. Il y a évidemment, une attractivité de nos villes en la matière, on aura des réponses de cette nature à apporter, comme il y aura des réponses à apporter en matière de vieillissement qui sont apportées pour parties dans le grand projet hospitalier que nous soutenons et que nous portons.

Mais, vous ne pouvez pas dire que Quimperlé n'est pas attractive.

Quant à la problématique que vous évoquez Monsieur Goenvic, oui, il y a des sujets que nous devons continuer à travailler, sur la problématique de l'harmonisation fiscale de notre territoire. On a beaucoup travaillé sur enjeux financiers, sur le pacte financier, on a moins travaillé sur le pacte fiscal, par ce que c'est complexe à appréhender.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il cède la présidence de séance à Mme Kha.

Le Maire quitte la séance durant le vote Compte Administratif.

Mme Kha procède au vote du Compte Administratif.

Décision :

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 30
(le Maire étant sorti et ayant le pouvoir d'Eric Alagon)

- **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le budget principal**
- **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le budget annexe Le Cinéma La Bobine**
- **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le budget annexe des commerces Place Hervo**

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

Après constatation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021, il est proposé d'approuver l'affectation des résultats 2021 de chaque budget.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats 2021 :

✓ Budget principal :

- La section de fonctionnement dégage un résultat de **+ 1 530 114,10€** qu'il est proposé d'affecter en réserves de compensation (article 1068),
- La section d'investissement dégage un excédent de **239 690,55€** qu'il est proposé de reporter en recettes d'investissement (article 001),
- Le montant des restes à réaliser d'un montant de **- 856 447,34€** est reporté en section d'investissement.

Le Maire après avoir présenté les affectations du Budget Principal demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Accord à l'unanimité.

✓ Budget annexe-Cinéma La Bobine-

- La section de fonctionnement dégage un résultat prévisionnel de 30 568,68€ qu'il est proposé de reporter en excédent de fonctionnement à hauteur de 28 568,68€ (article 002) et le solde, soit 2 000€ en recettes d'investissement en réserves (article 1604),
- La section d'investissement dégage un excédent de 5 385,26€ qu'il est proposé de reporter en recettes d'investissement (article 001),
- Le montant des restes à réaliser d'un montant de -2 700€ est reporté en section d'investissement.

Le Maire après avoir présenté les affectations du budget annexe - Cinéma La Bobine demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Accord à l'unanimité.

✓ Budget annexe « Commerces Place Hervo »

Aucune écriture comptable n'ayant été effectuée en 2021 sur ce budget, il n'y a pas lieu de d'affecter le résultat.

Le Maire après avoir présenté les affectations du budget annexe – Commerces Place Hervo demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

Décision :

- **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le budget principal**
- **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le budget annexe Le Cinéma La Bobine**
- **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le budget annexe des commerces Place Hervo**

Le Maire propose de passer directement à la présentation du Budget Primitif puis de reprendre ensuite, les délibérations dans l'ordre.

9 -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

Il est proposé au Conseil municipal de voter par chapitre le budget primitif 2022 :

- Du budget principal d'un montant de 23 200 000€ réparti entre la section de fonctionnement pour un montant de 13 910 000€ et la section d'investissement pour un montant de 9 290 000€.
- Du budget annexe cinéma - La Bobine d'un montant de 335 950€ en dépenses et de 371 569,26€ en recettes répartis entre la section d'exploitation à hauteur de 298 000€ et la section d'investissement à hauteur de 37 950€ en dépenses d'investissement et de 73 569,26€ en recettes d'investissement.
- Du budget annexe Commerces-place Hervo d'un montant de 400 000€ affecté en section d'investissement.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

P.J. :

- tableaux de synthèse
- note explicative du Budget Primitif 2022

Le Maire présente le Budget Primitif à l'aide d'un Powerpoint qui est présenté aux élus du Conseil municipal.

Il y a un certain nombre d'éléments que les élus ont sous les yeux. La Croissance, l'évolution prévisionnelle des valeurs locatives cadastrales, la réforme de la taxe d'habitation (la poursuite de la réforme),

Concernant notre propre contexte, ce qui est indiqué depuis 7 ans, le fait de proposer au quotidien un service public de qualité, et les investissements structurants, nous aurons un débat sur ce sujet.

La question de la fiscalité, avec l'engagement de ne pas augmenter le taux des impôts locaux, cela fait 7 ans, depuis 2014 que je vous présente avec mes équipes respectives, des budgets sans qu'il y ait d'augmentation des taux des impôts locaux. Pas accroître la pression fiscale en maintenant les taux des impôts locaux.

Ensuite, continuer à soutenir le milieu associatif, vecteur essentiel de lien social, on aura une délibération spécifique portant sur le vote des subventions aux associations, comme on aura des délibérations spécifiques concernant la problématique de fiscalité et de taux des impôts locaux.

Concernant les recettes de fonctionnement : la fiscalité directe locale, vous avez les taux actuels :

- Taxe habitation à 15 %,
- Taxe sur le foncier bâti à 31.47% (je ne reviens pas sur la réforme qui a prévalu à l'époque sur la fusion des taux entre le Département et la Commune)
- Taxe sur le foncier non bâti à 41,13%,

Le sujet de l'évolution moyenne des bases fiscales cela nous renvoi à notre débat d'orientation budgétaire puisque nous en avons largement échangé, c'est une décision qui ne nous appartient pas, c'est une décision qui appartient au Parlement. Le Parlement a pris cette décision de revaloriser les bases fiscales à hauteur de 3,40 %. Ce qui fait que nous pourrions constater une recette attendue qui sera revalorisée de ces 3,40% en particulier et on pourrait constater une recette de près de 180 000 € supplémentaires dans notre budget entre le budget 2022 et le budget 2021.

Sur les dotations intercommunales, je ne m'appesantie pas non plus, il y a les attributions de compensations et les dotations de solidarités communautaires.

Concernant la vision d'ensemble que vous avez qui retrace ce qui vient d'être présenté avec l'augmentation du produit des impôts locaux de près de 180 000 €, stabilité totale des dotations intercommunales et une stabilité des compensations de l'Etat.

Ce qui fait la différence, c'est bien l'augmentation de 3,40 % adopté par le Parlement.

Sur les droits de mutations, qui ont été constatés sur l'exercice précédent, avec cette augmentation qui est importante. On avait 45 000 € en 2020, 588 000 en 2021, là, on a une approche un peu prudentielle, on vous propose d'inscrire 560 000 € mais nous ne sommes qu'au mois de mars, mais quand je dis qu'elle est prudentielle, si on va au rythme des deux premiers mois constatés, elle est très prudentielle, par ce qu'on est déjà au-dessus de + de 20 000 €, donc ça voudrait dire que l'on pourrait constater des droits de mutations encore plus importants en fin d'exercice. Mais cela peut évoluer encore en cours d'année.

La taxe locale est stable, la taxe sur l'électricité est stable, la taxe d'aménagement est stable. La seule différence reste les droits de mutation.

Ensuite sur le FCTVA c'est stable, et sur la dotation globale de fonctionnement ce que l'on vient constater c'est malheureusement une dégradation tendancielle de la part forfaitaire pour ce qui nous concerne. Quand le Gouvernement nous dit que l'enveloppe globale est maintenue voir revalorisée mais dans une enveloppe globale il y a 34 000 communes, il y en a qui gagnent et

d'autres qui perdent. Nous nous continuons de perdre. En l'occurrence, on perdrait 40 000 € ce qui veut dire que l'on a une baisse des dotations forfaitaires.

Sur cette vue d'ensemble concernant les recettes de fonctionnement, c'est le chapitre 73, qu'il faut regarder, car c'est celui qui est plus dynamique par rapport aux autres. Les autres sont stables. 10 423 000 € comparé à 10 212 000 € vous avez derrière cela la revalorisation de 3,40 % ça veut dire que notre projet de budget porte sur le fait de constater des recettes de fonctionnement qui augmenterait de 2,86 %. Voilà pour les recettes.

Concernant les dépenses de fonctionnement, depuis maintenant 7 ans, on s'attache à avoir une maîtrise parfaite de nos dépenses de fonctionnement, d'avoir une rigueur en la matière, donc ce n'est pas contestable car c'est en centaine de milliers d'euros que nous avons réussi à moins dépenser, donc l'idée est de continuer à poursuivre cette rigueur dans nos dépenses de fonctionnement, en tous les cas à faire en sorte que les croissances quand elles sont constatées soient pleinement justifiées.

Donc cela veut dire, la poursuite des charges à caractère général mais en ayant bien en tête que nous ayons une activité normale, ça veut dire évidemment, des activités qui retrouveraient place dans la cité, ça veut dire des dépenses de fonctionnement supplémentaires constatées, mais là, se sont des dépenses que nous espérons finalement, par rapport à l'exercice 2020.

Evidemment qu'il y a des problématiques qui sont liées à l'ouverture de services, il est indiqué un sujet qui doit être un sujet de préoccupation pour tout le monde, et malheureusement avec ce qui se passe actuellement en Ukraine, sur la question des dépenses d'énergie. Aujourd'hui, on a un marché avec le SDEF qui nous garantit jusqu'en 2023, ça veut dire que l'année prochaine on viendra constater les nouveaux marchés, il faudra regarder si cela n'engendre pas de dépenses supplémentaires, il s'agira de prendre des décisions mais je dirai que l'énergie qui coûte le moins cher est celle que nous ne consommons pas, donc c'est ce qui justifie les travaux que nous faisons, notamment dans nos bâtiments et cela qui justifie pleinement aussi que nous continuons à investir puisque nous investissons lourdement dans les bâtiments existants, il y en a juste à côté qui est en travaux, pour maîtriser nos dépenses d'énergie, dans un contexte de renchérissement des énergies. Ce qui se justifiait hier, se justifie encore plus aujourd'hui, que d'investir massivement pour dépenser moins demain, c'est le pari qu'il faut faire.

Ensuite, il y a la rationalisation des organisations, c'est l'attention que nous avons dans nos manières de faire, et donc les modes de fonctionnement de chaque service, derrière ce sujet, il y a la problématique Ressource Humaine, ou on est très attentif à faire en sorte que nous puissions avoir des ressources humaines adaptées à la qualité des services publics qui sont les nôtres.

Ce que nous venons constater, se sont les éléments d'appréciations pour les efforts que sont les nôtres pour faire en sorte que nous puissions maintenir dans l'emploi les personnes qui sont en difficultés, et on a de belles réussites, d'agents qui ont été en difficultés professionnelles qui ont été en longues maladies et qui reprennent dans de bonne disposition leur métier et c'est plutôt une satisfaction, pour tout le monde.

Il y a des décisions qui sont prises au Parlement et il y en a d'autres. Il y a des décisions que l'on pourra juger positives, là, c'est le Maire qui en parle car on vient constater des recettes complémentaires pour la population, l'augmentation des bases de 3,40%, c'est des impôts supplémentaires.

Mais il y a des décisions qui sont aussi prises au Parlement et là aussi on peut s'en féliciter, c'est-à-dire de revaloriser les salaires des agents de catégorie C, se sont des salaires qui ne sont pas très haut, mais cela a un impact sur nos dépenses. Dit autrement, il y a beaucoup de décisions qui ne sont pas prises ici et qui ont un impact très très important, elles sont prises au Parlement.

Il y a ensuite les décisions que nous prenons, pour améliorer le service public à la population, ça veut dire création de poste.

Parfois des créations de poste qui sont co financés, mais pas manière pérenne. Ils sont co financés dans un moment, un an, deux ans... Ça veut dire que si nous venions à pérenniser ces postes, il faudra retrouver de la ressource supplémentaire pour pouvoir garder ces agents, et continuer à rendre un service public de bonne qualité, mais ça voudra dire qu'il faudra y consacrer des dépenses supplémentaires.

Ce n'est pas dans le budget 2022, mais dans la trajectoire budgétaire que nous avons vu au moment du débat d'orientation budgétaire, un certain nombre de ces éléments avaient été pris en compte, par exemple le conseiller numérique à la MSAP ce n'est pas dit que nous le remercions dans deux ans, je pense que si tout se passe bien, on aura à cœur de les garder ces agents, ce sont des dépenses supplémentaires qu'il faut d'ores et déjà prévoir,

Et puis, il y a pour la première fois des décisions que nous avons prise, par redéploiement de crédits. Notamment le recrutement du chargé d'exposition, je l'ai indiqué à notre adjointe, car il n'était pas prévu dans la trajectoire initiale. La trajectoire initiale doit être respectée, ça veut dire 40 000 € de dépense en moins en fonctionnement pour pouvoir payer le poste.

La volonté que nous exprimons à nouveau, j'espère que le milieu associatif et les associations vont pouvoir retrouver leurs activités, on maintient globalement le budget, ça veut que durant les deux années passées on a maintenu ce budget combien même les associations avaient peu ou pas d'activité, mais c'était pour maintenir les finances des associations. Aucune association n'a eu de perte de subventionnement de la part de la Mairie, par ce qu'il n'y aurait pas eu d'activité constatée. Il faut maintenir les associations et les aider.

Le CCAS, c'est la subvention du budget principal au CCAS donc 260 000 €.

Les écoles privées, on n'y reviendra au travers d'une délibération, qui vous sera proposée. L'idée est de maintenir l'enveloppe globale allouée légèrement réhaussée de 2 000 €, pour que nous puissions accompagner les enfants des écoles privées et de l'école DIWAN, c'est la problématique du forfait, mais il y aura une délibération spécifique tout à l'heure. Le montant est de + 211 000 € pour accompagner ces écoles.

Dans la vue d'ensemble, cela se traduit ainsi. Le budget primitif qui vous est proposé. Toujours les mêmes chapitres qui sont intéressants à regarder :

Chapitre 11 – les charges à caractère générales : on a une parfaite maîtrise de nos dépenses prévues puisqu'on a peine 1% des dépenses supplémentaires.

Concernant les charges de personnel, on a une situation que l'on n'avait jamais connue depuis 7 ans, cette augmentation à hauteur de 3,68 %, jamais on n'avait connu une situation aussi importante pour les charges de personnel, mais cela a été dit au moment du débat d'orientation budgétaire.

Mais sur ces 240 000 € de dépenses supplémentaires, il y en a 180 000 € qui sont dues aux décisions d'Etat, l'autre décision d'Etat dont on a peu parlé en début de conseil municipal, la revalorisation des bases à 3,40%, résultat 180 000 € aussi,

Donc d'un côté, on a une décision du Parlement qui nous permet de recevoir 180 000 € de +, de l'autre côté on a des décisions nationales qui nous retirent 180 000 €.

Il y a 60 000 € qui sont dues aux initiatives de la commune de dépenses supplémentaires au chapitre 12 concernant les charges de personnel sur le total des dépenses de fonctionnement.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement liées aux recettes de fonctionnement.

Concernant l'investissement, là on est sur une année historique, je l'avais dit au moment du débat d'orientation budgétaire, depuis que nous sommes élus, depuis 7 ans, jamais nous n'avons consacré autant d'argent au moment du budget primitif aux dépenses d'investissement.

On a 1,6 millions, d'euros en programmes courants et 5,5 millions d'euros en programmes structurants, on verra au moment du compte administratif, mais là on est au moment du budget primitif, mais, la plus forte année est celle de 2016, on avait 5 millions d'euros, là on 5,5 millions d'euros,

Et on est à 3,6 millions d'euros de dépenses d'investissement en moyenne depuis 7 ans, donc depuis 2014. Ce qui veut dire que là, nous sommes à 2 millions d'euros de plus en dépenses d'investissement. Donc c'est historique. Ça va donner lieu à des discussions également.

Vous avez le détail de ces programmes que l'on avait largement débattu au moment du débat d'orientation budgétaire. Il y a des choses qui sont un peu nouvelles et puis il y a des investissements qui se terminent mais qui sont dans l'annualité budgétaire et puis il y a des investissements qui sont en cours et qui sont eux-mêmes dans l'annualité budgétaire.

Les travaux qui se terminent vous les avez là, la Maison France Services ça se termine mais vous l'avez dans l'annualité budgétaire.

Par contre, vous avez des aménagements qui arrivent comme le conservatoire de musique et l'aménagement des abords, donc évidemment ce n'est pas le budget global 270 000 € c'est une partie du budget global, c'est ce que l'on vient constater sur le budget primitif 2022,

Ça vaut pour les aménagements des abords de la Maison France Services, les travaux qui sont évoqués ici c'est la Tranche 2, la tranche 1 a été faite.

Vous avez ce qui pèse le plus, c'est la refonte du complexe tennistique, ce n'est pas le coût global du projet non plus, l'information que je peux porter à votre connaissance, c'est que lors de notre dernière commission d'appel d'offres, cela a donné lieu à des débats, il a été attribué des marchés pour la tribune et la passerelle à hauteur de 113 000 €. Sommes qu'il incombera de financer au club, conformément aux engagements que j'ai pu prendre devant ce conseil municipal

En accord avec le Club et après en avoir discuté avec le Président du Club qui j'ai convié à assister à la commission d'appel d'offres, il ne pouvait pas s'exprimer, mais il a participé, je l'ai fait et c'est totalement transparent et totalement en accord avec le club qui assumera cette dépense et cela veut dire que l'on va au bout du projet, tel que nous l'avions imaginé malgré le renchérissement des appels d'offres.

Il y a d'autres travaux qui sont en cours, vous commencez à voir apparaître un certain nombre d'études, donc des projets qui vont être engagés, l'extension de la médiathèque avec le projet de la ludothèque.

Vous avez des travaux en cours, tout à l'heure, j'évoquais les problématiques énergétiques c'est notamment la maison des associations et la maison des solidarités à Kerjegu. Et puis, vous avez des engagements importants concernant le schéma directeur immobilier énergétique, les panneaux photovoltaïques, la rénovation énergétique de nos bâtiments.

Pour la première fois, suite au SDIE, parfois on s'interroge sur le pourquoi des études et on se demande si les études sont utiles ou pas. Le SDIE nous avait coûté 90 000 € mais c'est ce qui nous permet d'avoir aujourd'hui une parfaite connaissance de notre patrimoine immobilier, et de vous proposer de prendre cette décision de consacrer pour nos bâtiments communaux concernant la rénovation énergétique annuellement une enveloppe de 500 000 € ce qui n'est pas neutre par ce que c'est devenu grâce à cette étude au travail fait par les équipes, et je tiens à remercier Yves Schryve qui suit en particulier en tant qu'élus ces sujets. Pour la première fois, on est en capacité de savoir ce qu'il faut faire et de consacrer les sommes nécessaires.

Le schéma directeur lumière étude est également important et vous avez en tête les économies d'énergies que l'on essaie de faire aussi en la matière.

Dans la slide suivante vous avez les sujets que vous connaissez, avec des projets qui sont en cours, des projets qui ont été réalisées. Il y a quelques choses qui peut vous étonner, mais on va finir par payer notre facture, c'est le programme QUALIPARC qui est à 267 000 €, les travaux sont réalisés depuis très longtemps.

Ce qu'il faut avoir en tête, quand même c'est que concernant notre voirie c'est une enveloppe de 150 000 € annuellement que l'on souhaite consacrer à la voirie, je sais que c'est un sujet de préoccupation, de l'entretien de la voirie, on a aussi aujourd'hui une vision très précise de notre voirie, j'avais demandé cela, le mandat précédent.

Il y a d'autres programmes mais on les avait vus lors du débat d'orientation budgétaire.

Donc la vue d'ensemble concernant la section d'investissement, c'est vrai que c'est conséquent, avec la manière dont on finance les dépenses d'investissement de cette nature, avec les réserves et en empruntant, on a déjà eu des débats de cette nature sur la capacité à emprunter ou pas.

Evidemment emprunter, ça veut dire rembourser et la capacité à rembourser, de ce point de vue c'est la vue d'ensemble que nous avons regardé au moment du débat d'orientation budgétaire, le fait de ne pas dépasser les 10 années, pour pouvoir rembourser dans de bonnes conditions, les emprunts qui sont les nôtres et le travail qui est fait en particulier par Eric Alagon et Christine Kerdraon - Directrice des finances pour renégocier les emprunts quand c'est nécessaire et que nous avons fait à de multiples reprises déjà. ;

Ensuite, vous avez les ressources, c'est ce que j'évoquais, les réserves à 1,5 millions d'euros, le FCTVA c'est ce que nous rembourse l'Etat deux années plus tard après avoir constaté les travaux que nous avons réalisés, donc la TVA qui nous est restituée.

Les subventions d'équipement qui nous sont allouées par les partenaires que nous sollicitons sur chaque programme et puis ensuite l'emprunt d'équilibre, c'est ce que nous empruntons pour pouvoir financer ces investissements et que nous remboursons ensuite selon la nature des travaux que nous réalisons, il y a des travaux pour 15 ans, 20 ans ..tout est calibré, très contrôlé, et ça permet de décider d'emprunter ensuite et d'avoir une durée d'amortissement et une durée aussi pour la durée de nos emprunts.

Concernant les recettes d'investissement, c'est la vision d'ensemble, qui nous permet de nous projeter.

Les subventions d'équipement, vous avez là le détail des subventions que nous pourrions recevoir des partenaires, pour les travaux qui sont réalisés et les projets à venir, vous en avez certaines qui sont soit : de l'Etat, du Conseil Régional, soit du Conseil Départemental, soit des fonds de concours de l'intercommunalité.

J'ai demandé aux services, parce que là on évoque, les possibilités de co financement, de travailler beaucoup plus sur la problématique des fonds européens. Parce que je constate que depuis 7 ans quasiment, nous n'avons plus de fonds européens venant co-financer nos programmes alors que la nouvelle programmation des fonds européens devrait nous permettre d'aller chercher des fonds sur un certain nombre de programme.

Je pense notamment aux programmes liés aux économies d'énergies, je pense aux programmes qui sont liés aux mobilités, je sais que les services ont commencé à travailler à cela, donc j'ose espérer que nous verrons apparaître, dans les années à venir de l'ingénierie financière avec des participations de fonds européens, nous permettant de financer ces programmes. On travaille sur ces sujets, car la nouvelle programmation commence là maintenant.

Sur l'évolution de l'épargne, vous avez l'évolution de l'épargne qui vous est présentée, c'est conforme à ce que nous nous étions dit lors du débat d'orientation budgétaire, à la fois l'épargne de gestion et l'épargne nette.

L'épargne nette qui vous est proposée est légèrement au-dessus de celle que nous vous avons présentée au moment du débat d'orientation budgétaire, il y a 20 000 € soit 334 000 €, au moment du débat d'orientation budgétaire on avait 313 000 €, donc ces 20 000 € « ne sont pas tombés du camion », ce sont les droits de mutation.

Entre le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif, constant au mois de janvier, février la dynamique de ces mois, on a mis 20 000€ de plus, parce qu'on pense que c'est plus sincère, malgré

l'approche prudentielle qui est la nôtre, si nous allons au même rythme nous aurons des droits de mutation beaucoup plus conséquent que cette année. Ce qui serait une bonne nouvelle. Nous en avons fini pour le budget principal.

Concernant le Cinéma, vous voyez apparaître à la fois les dépenses en investissement et en fonctionnement, les recettes et l'affectation des résultats.

Concernant les commerces de la place Hervo, évidemment que ça questionne sur ce projet, mais j'ai rassuré au moment du débat d'orientation budgétaire, sur la réalisation de ce projet. L'Opac nous confirme bien, qu'il va porter ce projet, et que malgré le renchérissement constaté au moment des commissions d'appel d'offres, ils ont pu répondre à des appels à projets sur des fonds friches qui leur permet sur d'autres opérations, d'équilibrer globalement leurs opérations. Quand je dis fonds friches à Quimperlé, ce qui permet de lancer ce programme et donc qu'on aura au rez de chaussée deux commerces, donc il faut commencer à alimenter le budget annexe, nous permettant de réaliser cette opération.

Le Maire en a terminé avec la présentation du Budget primitif, du budget principal et des budgets annexes et il ouvre le débat.

Alain Kerhervé souhaite faire quelques petites remarques par rapport à la présentation qui a été faite.

Concernant le conservatoire et les abords que nous sommes obligés de prendre à notre charge, pourquoi ne pas faire une opération de financement comme nous avons fait pour Qualiparc ? On pourrait demander à l'intercommunalité de nous avancer le coût de ces travaux et d'étaler la dette sur un certain nombre de remboursement, comme on fait pour Qualiparc. Je pense que ça été à l'époque une bonne mesure, et pour tenir compte des abords que l'on est obligé de modifier, par ce qu'on ne peut pas laisser le conservatoire comme ça, je pense que l'on pourrait se retourner vers l'intercommunalité.

Un deuxième point de détail, mais important, concernant le tennis, vous avez raison de dire qu'il est très bon maintenant que cette affaire se règle de cette façon, sauf qu'il faut peut-être revoir le plan de financement.

Concernant maintenant le fond, avant de voter les dépenses, et c'est valable dans toutes les familles, on commence par regarder les revenus. En règle générale, en dehors des problèmes de crédit, on ne dépense pas plus, qu'on a de revenus. Et on en vient donc au problème des taux des impôts.

Dans le cadre de ce budget municipal pour tenir compte de la situation économique et sociale particulière que nous subissons de plein fouet, avec, vous l'avez rappelé, une inflation que l'on peut qualifier de galopante, mais déjà importante en 2021, 3,5%, accentuée pour 2022 avec le conflit Russo-Ukrainien.

J'ai annoncé depuis un certain temps vous le savez, que je souhaitais avec détermination une baisse des taux de la taxe foncière.

Je dis la taxe foncière, parce qu'il s'agit là, de la Ville de Quimperlé, mais je regrette profondément le refus du Conseil Communautaire de prendre une mesure dans ce sens, notamment pour la taxe foncière intercommunale qui n'existe pas depuis très longtemps et la taxe ordures ménagères qui vont augmenter, les périmètres étant égaux, de 3,4%.

Contrairement à ce que vous dites Monsieur le Maire, et je vous l'avais dit au niveau du DOB, les 3,4% n'ont pas été décidés par le Parlement, ça c'était avant, et je pense qu'avant c'était mieux, par ce qu'effectivement on pouvait peser sur les décisions de l'assemblée nationale.

Aujourd'hui, on ne peut plus, et c'est mathématique, on prend l'inflation de novembre 2020 à novembre 2021 et on applique 3,4% parce que c'est le coût de l'inflation, et c'est donc bien dommage que l'on ait changé cela.

Et vous l'avez dit en présentant là, que cette mesure plus la mesure au niveau du périmètre, cela fera 3,65 % de plus sur la taxe foncière.

Les prévisions des experts relatives à l'inflation 2022, sont particulièrement alarmantes. Ceux de la Banque de France d'une part, ainsi que le responsable de la Banque Centrale Européenne qui tablent sur une inflation comprise, valeur aujourd'hui, entre 4,4% et 5,1 %.

A ces augmentations des impôts et taxes, à l'aggravation de la facture de l'assainissement il ne faut pas l'oublier + 6% dès cette année, il faut également ajouter la fin de l'exonération sur les deux premières années de la taxe foncière sur les nouvelles constructions, que nous n'avons pas votées, comme c'était le cas avant, car il y avait cette exonération, et une augmentation de la taxe d'aménagement pour laquelle d'ailleurs dans le budget vous n'avez pas prévu de recettes supplémentaires, or la taxe dite « abri de jardin », les valeurs augmentent de 7% et il y a des taux pour le Département, la Région et pour la Commune. On n'y touche pas cela fera 7 % de + normalement à périmètre constant, c'est-à-dire évidemment, s'il y a autant d'augmentation de surface et d'abris de jardin que l'année précédente.

A cette situation, inflationniste, particulièrement lourde, sur le pouvoir d'achat des familles Quimperloises, il nous faut donc une réponse adaptée et sociale. J'insiste sur le mot social.

C'est la raison pour laquelle, la proposition d'une baisse du taux sur la taxe foncière de 1,7 % correspondant à la perte moyenne de pouvoir d'achat, des salariés et retraités constaté en 2021 est légitime, dans ce cas, le conseil municipal, s'honorerait à participer même partiellement à la défense du pouvoir d'achat de ses habitants.

Face au refus de la majorité municipale donc au refus de chacun des conseillers municipaux de cette majorité de prendre en compte ces réalités. Il convient d'exprimer une condamnation sans détour de cette politique anti sociale qui ne manquera pas, parce que basée sur les mêmes arguments et principes, évoquez par vous, de s'accroître encore plus l'année prochaine. Les mêmes causes produisant les mêmes effets.

En commission des finances nous avons beaucoup débattu sur ce problème-là, en supposant que l'inflation de 2021 eu été identique à celle de 2020, se traduisant automatiquement par une augmentation de la valeur locative de 0,2% comme cela a été le cas en 2021, qu'auriez-vous fait ? Auriez-vous augmenté les taux ? Personnellement, je ne pense pas, donc vous auriez adapté votre budget aux recettes qui vous auraient été données par la possibilité de cette inflation.

D'ailleurs en commission, on a parlé chiffre, on a les mêmes chiffres, l'augmentation de 3,4% c'est 180 000 €, la proposition que l'on fait d'augmenter que de 1,7 % en jouant sur le taux, évidemment c'est la moitié, donc il s'agit effectivement d'une baisse de recette sur la taxe foncière de 90 000 €. Sachant quand même que le budget que vous présentez est d'un montant de + de 23 millions € donc il faut aussi regarder les choses.

Sur ce sujet, et pour terminer, je voudrai dire que contrairement à certains élus du territoire, je ne me félicite pas qu'une inflation forte se traduise par une augmentation des recettes fiscales, pour la collectivité, et ceci au détriment des salariés et retraités.

Moi ce que j'ai entendu en commission interco sur ce problème qui touche Quimperlé, mais ça touche l'interco dans les mêmes proportions, c'est que des élus qui se félicitent que grâce à l'inflation on va pouvoir augmenter les recettes des collectivités territoriales, je ne le partage pas !

Je suis à l'opposé de cette approche politique qui est mercantile et qui est d'un autre temps.

Donc ça c'est au niveau des recettes, je pense que l'on peut s'arrêter sur ce point pour revenir sur d'autres points après, parce que c'est un point essentiel, par rapport au budget, aux recettes et par rapport à des positionnements d'un certain nombre d'élus.

Eric Saintillan indique que si Monsieur Kerhervé avait été présent en conseil communautaire, il aurait été moins seul pour défendre les mêmes arguments. C'est-à-dire que le pouvoir d'achat diminue puisque l'inflation augmente, tout augmente, y compris les coûts du transport lié au prix des carburants et ainsi de suite.

Et de trouver comme une bonne nouvelle cette augmentation de 3,4%, le différentiel augmente entre la difficulté pour les gens, un pouvoir d'achat qui diminue et des charges en termes de montant d'imposition qui augmentent.

Donc dans ma position même si ce n'est pas toujours facile de s'exprimer, quand on est seul contre tous, mais nous maintenons cette approche de dire qu'il faut absolument prendre en considération les difficultés.

Vous avez employé tout à l'heure le mot de « prudentiel » et pour le coup, c'est bien ce qui nous anime, c'est-à-dire qu'il faut absolument, non pas se faire plaisir par ce que les taux n'augmentent pas et en réalité puisque les bases augmentent, le résultat pour la feuille d'imposition c'est bien une augmentation.

Donc nous nous associons également, à proposer qu'au lieu de maintenir un taux pour la taxe foncière, de le baisser de 1,7 % par ce geste symbolique de montrer que nous apportons une attention, et que nous prenons en considération les difficultés dans le quotidien des habitants, des contribuables.

Dans le même temps et en parallèle, nous avons déjà dans le débat d'orientation budgétaire souligné, que la politique volontariste, évidemment, faire des projets, c'est toujours agréable, mais, je le soulignais encore au conseil communautaire, le contexte géopolitique malheureusement, me donnant raison, il faut absolument réduire les dépenses, et en tout cas éviter de gros investissement, tant qu'il est encore temps.

Je l'avais déjà souligné, nous l'avons déjà souligné, le projet, Mme Brochu va me faire les gros yeux, en disant « c'est encore la culture », mais le projet de ludothèque, les dépenses sont encore limitées, donc peut-être est-il encore possible d'éviter d'engager des grosses dépenses ou de les différer. Et je répète ici, comme j'ai pu le dire avec une certaine véhémence au conseil communautaire, je n'ai aucune attention opposé à la culture, c'est juste avec la difficulté économique aujourd'hui qu'il faut absolument prendre en considération, des difficultés pour nos contribuables, nos concitoyens et évidemment nous sommes arrivés avec un projet de complexe tennistique qui était déjà acté et validé mais nous restons persuadé que c'était une dépense trop importante, et donc nous continuons à la dénoncer.

Voilà ce que je voulais vous dire, et évidemment que cela présage de la position que nous allons porter tout à l'heure, au moment des votes pour les délibérations.

Serge Nilly indique qu'il va rejoindre les deux autres listes d'opposition, car il est certain qu'actuellement la principale préoccupation des français et des Quimperlois se sont les charges, que se soit les charges de chauffage, d'essence et on est en train de nous dire que ça va empirer, que ça va être dramatique et nous ici on est en train de parler budget, en se disant qu'il y a des sous qu'y arrivent et on va pouvoir faire plein d'investissement, je pense qu'il serait judicieux de montrer et d'envoyer un message aux Quimperlois en disant que l'on est avec eux et que l'on pense à leur pouvoir d'achat.

Alain Kerhervé souhaite apporter une précision. Ce qu'il est important de dire, c'est que même si on ne touche pas au taux des impôts, il y a une augmentation des impôts, vous l'avez dit mais je pense que pour en avoir discuté avec un certain nombre de personnes et quand on parle avec les gens.

Les gens confondent une chose essentielle, à partir du moment ou dans le cas du budget, on ne touche pas au taux, ils pensent qu'on ne touche pas aux impôts.

Les impôts vont augmenter au moins de 3,4%, il faut le dire, il faut le répéter parce que c'est la réalité et ça va jouer sur le pouvoir d'achat des gens et ce n'est pas fini.

Le problème est que c'est une année, on est en 2022 et en 2023 on risque de connaître une situation encore plus forte et si c'est basé sur les mêmes principes, il y aura encore une perte de pouvoir d'achat, parce qu'il n'y aura pas de rattrapage au niveau des salaires et des retraites

Le Maire propose un premier niveau de réponses et il reviendra ensuite sur des choses un peu plus précises.

Sur la principale d'entre elles, sur la question des taux des impôts locaux. Cela fait 7 ans que nous sommes élus, cela fait 7 ans que nous gérons cette collectivité, et personne ne dira le contraire ici, avec une rigueur absolue. Nous sommes la municipalité qui avons fait les efforts les plus importants, puisque c'est en centaine de milliers d'euros de dépenses en moins que cela se mesure, nous avons dû le faire au détour d'une décision qui a été prise, au moment du pacte de

stabilité 1,9 millions d'euros de moins de dotations d'Etat à notre collectivité sur les quatre années de notre mandat, il a bien fallu faire les efforts nécessaires, on a adopté, ce qui pour un homme de gauche, parfois un peu délicat à appréhender pour une municipalité de gauche et écologiste, c'est délicat à appréhender mais force est de constater que l'on n'avait pas d'autres choix que d'avoir un budget de rigueur, et nous avons eu 7 budgets de rigueur.

Nous continuons à avoir cette rigueur essentielle. Cela nous a conduit malgré tout à prendre un certain nombre de décisions, à 7 reprises, nous n'avons pas augmenté le taux des impôts locaux, et je vous demande de regarder un peu autour de vous ce qui est en train de passer, des décisions qui sont prises par ailleurs, et qui ne sont pas de décisions qui viennent neutraliser des décisions qui sont prises au Parlement, cela renvoi à la loi de finances, Monsieur Kerhervé, mais des décisions qui sont des décisions d'augmenter la fiscalité.

Cela fait 7 ans que nous n'augmentons pas le taux des impôts locaux et nous ne pouvons le faire, que parce que nous avons une politique de rigueur, sinon nous ne pourrions pas le faire. Donc, je suis comme vous un partisan de la défense du pouvoir d'achat, mais, je suis aussi en responsabilité en tant que Maire avec mon équipe, un défenseur des services publics de qualité.

Il y a une phrase célèbre, « *les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas !* ». Nous sommes les défenseurs du patrimoine de ceux qui n'en ont pas, et nous défendons à Quimperlé, un service public de qualité, et nous n'avons de cesse de le faire et nous n'avons de cesse de l'améliorer malgré des décisions parfois délicates à prendre. Nous n'avons de cesse d'améliorer ce service public depuis 7 ans.

Donc, nous sommes des défenseurs du pouvoir d'achat en ne prenant pas des décisions d'augmentation des taux des impôts locaux, comme vous ! Et nous sommes des défenseurs des services publics, en faisant le nécessaire pour les améliorer bien évidemment.

Faire des propositions comme vous les faites, vous les avez rendus publiques et vous y avez travaillé d'ailleurs en commission donc c'est l'intérêt des commissions c'est que l'on travaille sur ces sujets, donc vous avez dit l'impact de la proposition qui est la vôtre, de baisse de 1,7 % c'est 99 000 € de baisse de recettes fiscales pour notre collectivité.

Là où je ne vous ai pas entendu, parce que quand on fait des propositions il faut en mesurer l'impact, là où je ne vous ai pas entendu, c'est de nous dire, quelles seraient les actions ou les services publics, que vous ne rendriez plus à la population, et qui vous permettraient de faire les 100 000 € d'économies nécessaires par rapport à la décision que vous nous proposeriez de prendre.

J'ai évidemment eu une discussion avec mon adjoint aux finances, j'ai regardé le compte rendu de la commission des finances, il n'y a aucune proposition.

Quand on fait une proposition de raréfier les recettes, il faut évidemment faire des propositions de raréfier les dépenses. Donc aujourd'hui, je n'ai pas de propositions qui permettraient de raréfier les dépenses de 100 000 € et je vous le dis ainsi, parce que ces 100 000 € pour qu'il n'y ait pas de confusion parce que l'on va parler tout à l'heure de l'investissement.

C'est 100 000 € de dépenses de fonctionnement en moins qu'il faudrait réaliser, parce que vous savez bien que les dépenses d'investissement ont certes un impact sur notre épargne nette, mais il n'est pas mesuré à l'aune, ce n'est pas parce que vous nous direz que l'on va faire 100 000 euros de moins de dépenses d'investissement que l'on retrouverait les 100 000 €, ça ne marche pas comme ça, donc c'est bien sur les 100 000 €, c'est 90 000 € de dépense de fonctionnement et donc nous n'avons pas de proposition de dépenses de fonctionnement en moins.

J'attends dans ces cas-là, que l'on fasse des propositions précises et que vous alliez jusqu'au bout de votre démarche, c'est-à-dire que vous nous proposiez et que vous nous disiez ici publiquement quelles seraient les dépenses de fonctionnement que vous raréfiez à hauteur de 90 000 € ? puisque c'est la proposition que vous nous faites.

Ensuite sur les dépenses d'investissement, j'ai écouté avec attention Monsieur Saintillan, je vous ai écouté au moment du débat en Conseil communautaire, même s'il ne faut pas faire un parallélisme des formes, il est un peu de même nature tout de même, sur les dépenses d'investissement, sur le fait qu'il faudrait être plus prudent, moins investir. Là encore, je n'ai pas entendu de proposition si

ce n'est la vôtre, qui serait ne pas réaliser le complexe tennistique, votre voisin de droite, ne fait pas la même proposition que vous, il veut réaliser le complexe tennistique. Donc vous vous rejoignez les 3 oppositions, sur le fait de baisser le taux sur le foncier bâti de 1,7%, vous ne nous dites pas qu'elles seraient les dépenses qu'il ne faudrait pas dépenser et quand il s'agit de regarder les dépenses d'investissement que chacun ait bien en tête, que vous n'avez pas les mêmes priorités et que vous ne nous proposeriez pas de raréfier les mêmes dépenses d'investissement, c'est pour le débat public que chacun comprenne bien, que les unions de circonstances et de façades ne vont jamais très loin.

Sur les dépenses d'investissement, on est dans une situation ou au contraire, il faut investir pour préparer l'avenir et il faut investir parce que chacun a bien en tête qu'aujourd'hui, il y a des contractualisations qui sont en cours, on l'a vu au moment du débat d'orientation budgétaire, que ces contractualisations fonctionnent sur des modes d'appels à projet ou des contractualisations plus classiques avec l'Etat et les collectivités.

Si nous ne prenons pas le train en marche et que nous restons sur les quais, dans 3 ou 4 ans on aura bonne mine, car on ne se sera pas engagé dans les projets et on n'aura plus aucun partenaire pour nous accompagner, et que les contractualisations qui nous sont proposées actuellement et par l'Etat, par la Région et par le Département, les fonds de concours par l'intercommunalité et les fonds Européens que j'appellent de mes vœux. Les contractualisations sont signées maintenant.

On a signé avec l'Etat dans le cadre de l'AMi, vous avez tous voté ces dépenses d'investissement dans le cadre de l'AMi, le Crte engage des dépenses de l'Etat dans les années à venir, ce contrat a été signé avec l'intercommunalité.

Le Conseil Départemental du Finistère vient de lancer sa nouvelle campagne de contractualisation Finistère 2030, je ne vois pas en responsabilité, proposer aux collègues aujourd'hui, de ne pas contractualiser avec le Conseil départemental du Finistère sur un certain nombre de priorité, on va donc déposer un certain nombre de dossiers.

Et puis, avec le Conseil Régional de Bretagne c'est exactement la même situation, je ne vois pas prendre une décision qui serait de ne pas déposer de dossier qui nous permettrait de réaliser ces contractualisations.

On est dans une période où il faut faire des choix, on est dans une période où au contraire, il faut investir pour préparer l'avenir, par ce qu'on a des partenaires qui nous demandent de contractualiser et on a des partenaires notamment l'Etat qui aujourd'hui, dit avoir les moyens de contractualiser.

On ne sait pas ce qu'il va se passer dans 3 semaines, je ne sais pas ce qui va se passer dans un mois et demi, deux mois, on ne sait pas ce qu'il va sortir des élections, mais ce que je sais, c'est qu'à un moment donné, le « *Quoi qu'il en coûte* », ça va cesser.

Et donc si nous ne contractualisons pas aujourd'hui avec l'Etat, on n'aura plus aucun partenaire avec qui contractualiser.

Donc, les dépenses d'investissement et les projets que nous avons, ils sont essentiellement consacrés avec on va dire la première partie de notre mandat, c'est toute la trajectoire que l'on a vue lors du débat d'orientation budgétaire. On investit massivement en début de mandat, les 3, 4 premières années ici, parce qu'on a des partenaires avec lesquels contractualisés, et ensuite ce qui a été annoncé, au moment du Débat d'orientation budgétaire c'est qu'on ralentit la vitesse, on investit moins, parce qu'on n'a pas la certitude de trouver les mêmes partenaires autour de la table, et qu'il faut surtout retrouver, les marges de manœuvres nécessaires, pour pouvoir réinvestir dans les 5, 10 prochaines années à Quimperlé, et c'est ça qui fait qu'à un moment donné, on passe d'une épargne nette estimée à 334 000 euros sur le fil du rasoir cette année à près de 1 million d'euros en 2026, parce qu'on retrouve des marges de manœuvre, c'est ça la stratégie que nous posons c'est d'investir maintenant, alors que vous, vous nous demandez de ralentir.

Donc on investit massivement parce qu'on a des partenaires pour le faire, je ne suis pas sûr qu'on les retrouve très vite ces partenaires.

Pour boucler ma réponse sur les réponses que vous nous faites, évidemment que j'ai regardé par rapport aux foyers fiscaux de la ville de Quimperlé.

Le nombre de foyer fiscaux à Quimperlé c'est 4 7 20 contribuables, ça fait autour de 25 à 28 € par an, donc ça veut dire que la promesse que vous leur faites c'est d'économiser aux alentours de 2 à 3 € par mois,

Alain Kerhervé trouve cela écœurant.

Le Maire la promesse que vous faites et votre démonstration ne tiennent pas une seconde :

1° Vous faites une proposition,

2° Vous n'en mesurez pas l'impact,

3° Vous ne dites pas, par foyer fiscal à quoi ça correspond

La proposition fiscale que vous faites ce soir, de baisser de 1,7% le taux foncier sur le bâti, c'est 2 à 3 euros par mois par foyer fiscal. Vous allez me dire c'est beaucoup, pas beaucoup, mais c'est ça. Je ne vous demande pas de commenter votre proposition. C'est 25 à 28 € /an/12 mois.

Monsieur Kerhervé, la proposition que vous nous faites, ce soir, en Conseil Municipal, de baisser le taux de 1,7% sur foncier sur le bâti a pour conséquence positive, vous pourrez la juger à l'aune de sa positivité et de sa force de 25 à 28 € par contribuable de 2 ou 3 € par mois, je vous dis les choses simplement.

Moi je préfère être un élu responsable, être le Maire de Quimperlé, tenir ses promesses ne pas augmenter le taux des impôts locaux, dire que ma préoccupation majeure avec mon équipe, c'est la qualité du service public, leur dire que je ne vais pas leur rendre ces 100 000 € parce qu'on en a besoin, pour rendre ce service public de qualité, parce que c'est leur rendre 2 à 3 €/mois. Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

Donc voilà, Monsieur Kerhervé, ce que je pouvais vous dire à l'aune de ce débat, c'est la proposition que vous faites. Eh bien, moi, je réponds à cette proposition, maintenant on peut élargir le débat, parce qu'on va partir sur des décisions qui sont prises ailleurs, ordures ménagères, Gemapi, vous allez me faire un tour de Conseil communautaire, c'est votre droit. Mais la proposition que vous nous faites ce soir, c'est celle-là.

Donc autant vous dire qu'on ne la soutiendra pas, et que ce n'est pas cela que nous vous proposons, en responsabilité, je vous le dis très gentiment, en amabilité, elle n'a pas grand sens, parce qu'elle n'a pas d'impact réel sur le pouvoir d'achat des Quimperlois et que l'on a besoin de cet argent pour rendre un service public de qualité.

Alain Kerhervé permettez un certain nombre de chose. D'abord, dans la proposition initiale, que vous nous avez refusée, l'idée c'était de faire une proposition et de la faire passer au vote, vous auriez voté contre, les choses auraient été claires. Je parle pour chacun des conseillers municipaux.

La deuxième chose, dans la démarche qui a été la nôtre, nous sommes in fine à Quimperlé, et il y a avait tout ce qui touchait à l'interco. Également, sur la taxe foncière de l'interco, mais également sur la taxe ordures ménagères qui parce qu'il y a une inflation, elle augmente, tout bonnement.

La question de fond, je vous l'ai posée, mais vous n'avez pas répondu, et l'inflation avait été de 0.2% comme ça a été le cas en 2021, qu'auriez-vous fait au niveau de votre budget ?

Auriez-vous augmenté le taux des impôts pour arriver à faire ce budget que vous nous proposez aujourd'hui ? Non ! Je ne pense pas !

Vous l'avez dit, je mettais engager à ne pas augmenter le taux des impôts etc. Donc, si on se retrouvait dans le même schéma, que l'année précédente, vous n'auriez pas les 3,4% d'augmentation des impôts, vous auriez eu 0,2% et avec ça, vous auriez fait un budget.

Maintenant vous nous dites, il faut faire des propositions. Alors d'abord :

1^{er} point : Au cours de la commission des finances, avec Eric et Yvette, nous avons imaginé aussi, que l'on pouvait négocier sur ce 1,7%.

Nous avons même tracé une solution à 1%. Je ne sais pas si cela vous a été dit ? Mais dans mon esprit, au sein de cette commission, c'était d'essayer de trouver un moyen en même temps de ne

pas trop toucher au taux des impôts et en même temps, de faire un geste quel qu'il soit envers les Quimperlois, qui pouvait s'ajouter et c'est beaucoup de regrets, à ce qui aurait pu être fait au niveau de l'interco. Et ça, vous n'avez pas répondu ! 0,2 % qu'auriez-vous fait en 2022 ?

2^{ème} chose : Tout à l'heure, je vous ai fait une proposition, qui permet de dégager un peu de financement. Je vous ai parlé des abords du conservatoire ou on peut mener une opération identique à celle qui avait été faite à Qualiparc, c'est-à-dire que c'est l'interco qui paie ça et on le rembourse, c'est un crédit gratuit et ça permet de dégager des financements.

Et puis, je voulais en parler après, mais on l'a évoqué aussi en commission des finances. Au niveau des expositions culturelles que nous faisons aux Ursulines. Il y aura une délibération tout à l'heure, sur un projet à hauteur de + 50 000 €, mais pour la Ville de Quimperlé, c'est 36 000 €.

Ce que l'on a évoqué en commission des finances, c'est de dire, si nous utilisons la collection de Quimperlé, qui est camouflée pour les Quimperlois, et ce n'est pas en mettant un tableau dans la salle des mariages que les Quimperlois voient la collection qu'ils ont payé avec des fonds publics avec des impôts des Quimperlois.

Commençons, pas cette année bien entendu, mais dès l'année prochaine à imaginer d'utiliser les Ursulines, pour des expositions permanentes qui se dérouleront sur plusieurs années parce que 500 œuvres ça ne se montrent pas, comme ça en seul coup ! Et à chaque fois, on fait 30 000 € d'économies.

Par rapport, à la négociation que je souhaitais et par rapport aux dépenses d'expositions, on pouvait faire une telle opération sans que ça remette en cause les finances de la commune.

Et puis, il y a ce qu'a évoqué tout à l'heure Eric Saintillan. On est bien d'accord, lorsque vous mettez dans des colonnes de dépenses 100 000 € sur tel projet, ce n'est pas 100 000 € en moins de dépenses, puisque l'on prend un crédit pour payer tous ses investissements à long terme.

Mais on peut peut-être jouer sur le crédit aussi. On peut faire les opérations nécessaires pour que sur un budget important de crédit que l'on fera en cours d'année, en fonction des situations etc., on puisse traiter 50 000 € ou 60 000 €. Ne me dites pas que ce n'est pas possible !

Et puis, un dernier point : Arrêtez toujours de dire, que quand on propose des aménagements, ça va toucher très peu les familles etc. Mais vous n'arrêtez pas aussi de dire, que quand on s'oppose à des augmentations du prix de l'eau etc, cela fera tellement peu, qu'ils ne vont pas les voir les augmentations, c'est un argument à double tranchant, Monsieur Le Maire.

Et enfin, vous avez dit tout à l'heure, je l'ai noté : Vous êtes une municipalité de gauche et écologiste. Vous avez été suivi par le Président de l'interco qui dit. : « Nous sommes une interco de Gauche ». Autant vous avez le droit, de dire cela en ce qui concerne la commune, parce qu'il y a une majorité, autant lui au niveau de l'interco, il n'a pas le droit !

Les oppositions qui sont à l'interco sont différentes suivant les communes.

Moi, je dis : Municipalité de gauche d'accord, bientôt vous allez me dire une municipalité sociale : peut-être ?

En tout état de cause, moi, je ne constate qu'une seule chose, ce que dans une situation particulière, parce que nous sommes dans une situation particulière, et face à cette situation particulière il faut réagir de façon différente, et vous ne le faites pas !

Imaginez que vous n'avez eu simplement que 0,2 % d'augmentation des bases et quel projet vous auriez eu aujourd'hui ?

Eric Saintillan sur l'estimation de 90 000 ou 100 000 €, vous nous dites que se serait sur le budget de fonctionnement parce qu'à part le remboursement des emprunts nécessaires ne suffit pas à combler les 100 000, donc j'ai bien compris que c'est sur le budget fonctionnement.

Mais quand on voit un budget de fonctionnement prévu à 12 millions d'euros, les 100 000 ou 90 000 en question représentent moins de 1 %. Evidemment que sur la feuille de chaque contribuable que ce

soit à l'année ou ramené mensuellement c'est des diminutions, des baisses qui sont symboliques, on est bien d'accord c'est symbolique.

Mais si on ne montre pas aux gens qu'on s'attache à prendre en considération, leur problématique ce n'est pas un bon signal en tout cas sur le plan social etc., Il est important que les gens sachent qu'ils ne sont pas seuls à faire des efforts. Et ne pas réussir à trouver sur un budget de 12 millions d'euros, même si je ne suis pas capable de dire sur ce budget ou il faut trouver 100 000 € ou 90 000 € d'économies sur le budget de fonctionnement mais quand même sur 12 millions d'euros ce n'est pas possible que l'on ne puisse pas trouver une solution.

Maintenant pour ce qui est de la défense du service public, je vous rejoins et je ne dis pas que c'est facile, mais pour le coup, il faut que les gens voient qu'ils ne sont pas seuls à galérer et qu'effectivement la municipalité prend en considération leur problématique.

Serge NILLY vous parlez de récupérer 90 000 €, souvenez-vous au moment du débat d'orientation budgétaire, vous nous avez sorti du chapeau une fortune qui arrivait et qui vous a permis d'investir massivement dans le rond Bigard. On avait insisté sur le fait que la communauté de communes n'avait pas assez financé ces travaux, là, les 100 000 € vous les avez largement. Or vous avez dit que grâce à l'argent qui était arrivé vous pouviez vous permettre d'annoncer à la presse deux jours avant le Conseil municipal ce financement extraordinaire.

Le Maire répond, je ne veux pas être désobligeant, mais il va falloir que vous retourniez tous en commission des finances. Parce qu'en on confond à ce point l'impact de baisse de dépenses d'investissement et l'impact des baisses des dépenses de fonctionnement sur une épargne nette, il va falloir retourner en commission des finances. Je sais que vous travaillez en commission des finances sur ces sujets.

Monsieur Kerhervé, je ne suis pas là pour faire des gestes. Je suis Maire de Quimperlé, je suis un élu responsable, je suis là, pour gérer cette collectivité, je suis là pour le faire au mieux,

Le mandat passé il a fallu que je gère cette collectivité comme tous les Maires de France, dans un moment extrêmement particulier, en prenant en compte l'impact que je vous ai évoqué de 2 millions d'euros, il a fallu que l'on se serre la ceinture, pour ne pas dire plus.

Aujourd'hui, on en arrive dans une situation, vous me dites 100 000 € ce n'est rien. Moi, je vous dis que ça commence à être compliqué d'aller chercher sur les dépenses de fonctionnement Je vous le dis, sur les dépenses de fonctionnement, il y a 62 % de dépenses de fonctionnement qui sont liées aux ressources humaines et ensuite sur le fonctionnement de nos services publics personne ne viendra dire qu'à Quimperlé il y a des dépenses somptuaires, ça n'existe pas ici, il n'y a pas de dépenses de communications somptuaires, il n'y a pas de projets somptuaires, ça n'existe pas à Quimperlé.

Ça veut dire que ce budget, nous le gérons avec rigueur, et ce que je dis à mes équipes depuis le début de ce mandat c'est qu'on a tellement fait d'effort le mandat passé pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, que l'on a eu budget de rigueur après budget de rigueur, qu'il me parait aujourd'hui difficile, de continuer de serrer la vis comme nous l'avons fait et dit autrement, arrivé à ce point-là, la seule solution qui nous reste c'est de dégrader le service.

Là, vous ne me trouverez pas, pour dégrader le service public. C'est pour ça, Monsieur Kerhervé, quand vous faites des propositions, je vous demande juste d'aller jusqu'au bout de la démarche qu'est la vôtre.

Vous faites une proposition, elle vous est propre, vous nous proposer de baisser d'un 1,7% très bien, mais dans ce cas-là on va jusqu'au bout et on dit les 90 000 € de fonctionnement que l'on retire.

Là, ça devient sérieux, je vous le dis, ça devient sérieux parce que vous appréhender finalement ce que l'on appelle quasiment un contre budget.

Vous ne nous avez pas fait de proposition de dépenses de fonctionnement en moins, ça veut dire que oui, c'est un exercice difficile, et délicat que de dire à un moment donné sur cette dépense-là, on va faire moins, sur cette dépense là on va aller sur le sport, on va aller sur les solidarités...

On a fait ça pendant 7 ans. Je vous dis que l'on est arrivé au bout de cet exercice, à mon sens je ne vois pas comment on peut encore baisser nos dépenses de fonctionnement.

On arrive à un point où si nous baissions nos dépenses de fonctionnement, je le redis nous viendrions à dégrader le service public. Mais je ne serai pas le Maire qui dégraderait le service public à Quimperlé.

Donc par rapport à la demande que vous nous faites, je vous dis en Maire responsable, que nous n'acceptons pas et que je préfère dire aux Quimperlois que je suis à la fois le défenseur de leur pouvoir d'achat en n'augmentant malgré les difficultés qui sont les nôtres, et malgré les budgets difficiles qui sont les nôtres et malgré tout ce que nous avons vécu le mandat passé.

Nous n'augmentons pas, parce que ça c'est de notre responsabilité, le taux des impôts locaux, et nous maintenons la qualité du service public parce que c'est vraiment le patrimoine de ceux qui n'ont en pas. Donc ça, c'est ma ligne de conduite.

Je laisserai ma collègue répondre sur la problématique des expositions. Quant à Qualiparc et avoir la même ingénierie de financement, là encore Monsieur Kerhervé, ça n'aurait que 5 à 10 000 € d'impact sur notre épargne nette. Vous verrez cela en commission des finances.

Aujourd'hui, ce qui était possible à une époque, avec notre intercommunalité, il y avait des marges de manœuvre qui étaient celles qu'elle avait à l'époque, et qui lui permettait de faire de l'ingénierie financière au bénéfice des communes et en particulier pour ceux qui nous concerne au bénéfice de la Ville de Quimperlé, parce qu'elle avait les marges de manœuvre financière, et parce qu'elle n'avait pas les dépenses qu'elle a aujourd'hui à assumer, aujourd'hui, ça a été vu en débat d'orientation budgétaire, elle est à 1,9 million € d'épargne nette de mémoire, et le Président a dit, qu'il y avait des marges de manœuvre en moins aussi.

Donc le mécanisme qui a été possible un temps, il l'était parce l'intercommunalité, le pouvait aujourd'hui l'intercommunalité ne peut plus porter des démarches d'ingénieries financières de cette nature au bénéfice de ces communes et ça n'aurait que très très peu d'impact encore une fois sur notre épargne nette et donc sur notre situation financière.

Ce que je vous propose c'est de laisser la parole à Danièle Brochu pour vous répondre sur la problématique des expositions et je compléterai si nécessaire.

Danièle Brochu : je trouve vraiment important de pouvoir répondre parce qu'entre nous, c'est un peu le festival contre la culture.

Entre la ludothèque qui n'est pas un service structurant, qui est pourtant un projet important et dont on a besoin et c'est le moment d'ailleurs de le faire, et les expositions qui tout d'un coup, peuvent comme ça être mises de côté, au motif qu'on a une collection municipale et qu'on ne la montre pas assez, je pense que l'on ne peut pas mener une politique culturelle en mettant dos à dos, la collection d'un côté, et les expositions temporaires de l'autre.

On mène une politique culturelle, dans laquelle, la diversité est importante. Elle est importante pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'on a besoin que toutes les générations viennent à la culture et se sentent concernées par la culture, et donc la collection municipale est une des réponses mais pas du tout la seule, pour justement faire connaître la culture.

La deuxième chose, c'est qu'il y a 500 œuvres dans la collection municipales certes, il y a beaucoup de gravures, il y a beaucoup de photographies, il y a des tableaux, qui sont toujours les plus spectaculaires, je pense que vous le savez Monsieur Kerhervé ? En 2013, il y a eu une très très belle exposition sur les peintres de Quimperlé, sur les 110 œuvres qui étaient présentées il y en avait 39 qui venaient de la collection municipale et il y avait 35 prêteurs, il y avait un budget de 40 000 €. en transport des œuvres, ça dit quoi ? ça dit que l'on a besoin d'élargir, qu'on a besoin d'aller chercher ailleurs et que la Collection municipale doit trouver sa place. On a dit qu'on allait y travailler, vraisemblablement la place qu'elle a aujourd'hui n'est pas suffisante, mais il faut aussi se rendre compte, qu'on ne peut pas mener une politique qu'à partir de cette collection municipale. On a besoin d'avoir un lieu, par ce que vous proposer de remplacer l'exposition temporaire par

l'ouverture d'un lieu dans lequel on présenterait de manière évolutive notre collection municipale. Ou alors j'ai mal compris mais pourtant je ne dois pas être la seule.

La troisième chose c'est que je pense qu'il faut saluer le travail des artistes, cette collection municipale elle a été aussi composée par de nombreux dons, qui ont été faits par des artistes. Aujourd'hui, le budget d'acquisition des dernières années, c'est très très peu, puisque vous proposez de geler les acquisitions, c'est 3 500 € Ce n'est rien du tout en termes de budget d'acquisition.

Dans la collection, on a besoin aussi de faire restaurer des œuvres, etc, c'est une responsabilité. Donc je voudrai simplement attirer votre attention, sur le fait qu'on n'oppose pas la collection d'un côté et les expositions temporaires de l'autre, mais bien au contraire, il faut que l'on mène une politique dans laquelle, chaque chose va trouver sa place, et chaque type d'art aussi bien au-delà, va trouver sa place aussi et je souhaite que l'on va continuer bien évidemment de mener cette politique, puisque ça a commencé déjà en 2014, et on n'est pas encore tout à fait arrivé dans la pratique culturelle des différentes générations dans cette ville et au-delà.

Alain Kerhervé je n'ai jamais dit qu'il fallait supprimer les expositions aux Ursulines, pour la remplacer etc. Je n'ai pas dit qu'il fallait le faire tout le temps !

J'ai dit que de temps en temps, de remplacer les coûts que nous avons sur les expositions des Ursulines en utilisant une collection que les Quimperlois ne voient de toute façon pas. J'ai dit que l'on pouvait faire sur ce sujet-là des économies. Je n'ai pas dit autre chose.

D'ailleurs, en commission des finances on en a parlé, on a simplement dit que puisqu'on était rendu à une baisse d'impôt de 1% donc 56 000 €, il suffirait de deux expositions avec nos tableaux pour éponger la dette.

Vous n'avez pas répondu Monsieur Le Maire à ma question, si vous aviez eu que 0,2 % ? Et l'année prochaine alors ?

Le Maire on constatera l'année prochaine ce qu'il en sera, s'il avait été de 0,2 %, évidemment que l'on aurait constaté la recette supplémentaire et évidemment que l'on aurait regardé la situation de notre budget. Et j'aurai fait un budget !

Mais revenons sur le début de notre mandat, et au moment du débat d'orientation budgétaire de l'année dernière, j'ai été très honnête sur ce sujet.

J'ai dit au moment de la présentation du DOB que nous étions en 2021 dans un budget que j'ai qualifié à la fois de continuité et de transition, que nous allions réaliser un certain nombre d'études, elles ont d'ailleurs produit leur effet, on les voit au moment du budget 2022, que nous avons des marges de manœuvres, j'avais donné un chiffre, et qu'il faudrait s'inscrire dans ce budget de marges de manœuvres, ce que j'ai dit au dernier débat d'orientation budgétaire, c'est que je venais constater, effectivement, des droits de mutations supplémentaires, une revalorisation des bases et que c'est ça qui me permettait d'avoir un budget qui pragmatiquement permettait d'embrasser un certain nombre d'ambition de manière beaucoup plus forte que ce que nous avons pressenti, notamment sur les problématiques énergétiques, parce que nous avons cette capacité à le faire .

Si nous n'avions eu que 0,2 % nous aurions pris les dispositions qui s'imposent évidemment.

Mais en tenant, tous les bouts qui sont les nôtres, pas d'augmentation du taux des impôts locaux, subventions aux associations qui sont maintenues, maîtrise de notre budget de fonctionnement, ambition pour l'investissement et si nous avons voulu faire encore des économies, il aurait fallu aller les chercher, mais je vous dis que l'on arrive à un point où ça devient extrêmement délicat.

Donc la prochaine fois, que vous nous faites des propositions Monsieur Kerhervé, j'aimerais bien que vous alliez jusqu'au bout du processus, en commission des finances.

Alain Kerhervé : oui, mais parce qu'on ne vous a pas tout dit !

Le Maire : mon adjoint aux finances n'est malheureusement pas avec nous ce soir, mais il m'a tout dit.

Alain Kerhervé : je n'en doute pas car il est sérieux, d'ailleurs, en Commission des finances nous avons des bons débats, nous avons été jusqu'à avoir toutes les solutions Et je pensais que vous auriez réagi entretemps, avant le Conseil, en disant : on est prêt à regarder, peut-être pas 1,7 % mais au moins 1%.

Le Maire : non mais Monsieur Kerhervé

Alain Kerhervé : donc l'année prochaine on est bon pour une augmentation de plus de 6% d'inflation sur la taxe foncière, 6% sur la TEAOM, on est bon pour faire le pouvoir d'achat parce que les salaires et le retraites ne vont pas augmenter de 6 %.

Le Maire indique que ça suffit, chacun aura bien compris de quoi, il en retourne. Votre proposition s'est arrêtée à mi-chemin, j'en ai donné les tenant et les aboutissants, les Quimperloises et les Quimperlois jugeront.

Le Maire demande s'il y a d'autres interventions, il n'y en a pas donc il procède au vote.

4. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

Le montant des subventions qu'il est prévu de verser aux associations en 2022 est de 319 854€.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions au titre de l'année 2022 présentée en annexe du Budget primitif 2022, pour un **montant total de 319 854€**.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

Vu l'avis favorable des commissions thématiques

P.J. :

- Tableau des subventions : tableau de synthèse du Budget Primitif 2022, pages 33 à 38.

Maire présente la question. Il demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas

Avant de procéder au vote le Maire indique qu'il a adressé un mail ces derniers jours, pour vous demander en termes de préventions des conflits d'intérêts, à ce que vous puissiez nous dire, si oui ou non il y avait des conflits d'intérêts concernant les subventions aux associations.

Je le fais d'autant plus que l'on a reçu, et cela sera à l'ordre du jour d'une prochaine commission des finances, et se sera présenté devant ce conseil municipal, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui nous demande d'être vigilant sur ce sujet.

Vu l'actualité, d'un certain nombre de mes collègues maires, qui ont été condamnés, ce que je dénonce extrêmement fortement et condamné pour des problématiques de conflits d'intérêts, ces mots sont très lourds, car on a l'impression que les Maires se seraient enrichis, ils ont simplement voté des subventions sans prendre de précaution en étant d'un côté ou d'un autre. Ça n'a aucun sens, il est grand temps que les futurs parlementaires s'intéressent à ce sujet, par là on jette de l'eau propre sur des élus locaux, qui essaient d'assumer au mieux leur mandat.

Ce que je vous propose par rapport aux subventions, c'est de vous donner la liste qui a été faite, en espérant qu'il n'y ait pas eu d'erreurs, mais si vous voulez la rectifier

Puis le Maire donne lecture de la liste par ordre alphabétique des élus et vérifie qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt.

Liste - Prévention des conflits d'intérêts

NOM	PRENOM	TITRE- FONCTION	Nom de l'association
ALAGON	Eric	RAS	
BALTUS	Isabelle	RAS (répondu par mail)	
BERGOT	Marie-Madeleine		APAJH
BROCHU	Danièle	Directrice	Manoir de Kernault
		Directrice	Chemins du Patrimoine en Finistère
BRUNERIE	Noëlle	Organe Dirigeant	Les Amis du Gorréquer
		Organe Dirigeant	Les Amis de l'Hopital Frémeur
CERISAY	Emilie	RAS (répondu par mail)	
CÔME		Administratrice	Association MONORO
	Morgane	Administratrice	Association ENEZ PEST
CONSTANTINO	Nadine	RAS (répondu par mail)	
COUIC	Christophe	RAS (répondu par mail)	
DIETER	Frédérique	RAS	
DOUINEAU	Pascale	RAS	
FORGET	Michel	RAS (répondu par mail)	
GOENVIC	Bruno	RAS	
GOUEREC	Ronan	RAS (répondu par mail)	
GUILLON	Pierre	RAS	
JAMBOU	Gérard	RAS (répondu par mail)	
KERHERVE	Alain	Administrateur	Général de Gaulle : souvenir et fidélité
		Administrateur	Chats sans toit
KHA	Danièle	RAS (répondu par mail)	
LE DOUARON	Isabelle	RAS	
LE DOUSSAL	David	RAS	
LE PENNEC	Arnaud	RAS (répondu par mail)	
MACIS	Sylvana	RAS	
METZGER	Yvette	RAS (répondu par mail)	
MINGANT	Stéphanie	RAS (répondu par mail)	
MOING	Jean-Pierre	RAS	
NILLY	Serge	Organe Dirigeant	Quimperlé Animation Tourisme
		Administrateur	MADA BREIZH
		Administrateur	KEMPERLE RANDO
		Président	ASL La Lisière Boisée
OLLIVIER	Sonia	RAS	
POTTIER	Manuel	RAS	
QUERNEZ	Michaël	RAS	
SAINTILAN	Eric	RAS	
SCHRYVE	Yves	RAS (répondu par mail)	
TANGUY	Patrick	Absent	
TOBIE	Michel	Absent	

Pour Noëlle Brunerie vous ne pourrez pas voter pour les associations Les amis du Gorréquer et les Amis de l'hôpital Frémur, en conséquence vous vous déporterez du vote, car c'est comme ça que l'on dit.

Morgane Côme, vous êtes administratrice à l'association MONORO et ENEZ PEST, s'il n'y a pas de vote pour ces deux associations ce soir, il n'y a donc pas de conflits d'intérêts.

Alain Kerhervé vous êtes administrateur à l'association les Amis de Charles de Gaulle, donc au moment du vote, vous serez également déporté.

Même chose pour Serge Nilly comme vous faites parti de l'organe dirigeant des associations de Quimperlé Animation Tourisme, MADA BREIZH et de KEMPERLE RANDO vous ne pourrez pas prendre part au vote concernant ces 3 associations.

Danièle Kha précise que Marie Madeleine Bergot est concernée également par rapport à l'association de l'APAJH, elle ne prendra donc pas part au vote et sera déportée.

Alain Kerhervé précise qu'il est également administrateur à l'association Chat sans toit, il ne prendra donc pas part au vote.

Le Maire indique qu'il a donné la liste, et que donc les élus concernés ne prendront pas part au vote et cela sera noté dans la délibération et porté au contrôle de légalité.

Le Maire soumet la délibération au vote, pas de commentaire.

Décision :

- **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

En application des dispositions sur la prévention des conflits d'intérêts, les élus membres du bureau des associations suivantes, quittent la séance et ne prennent part, ni au débat, ni au vote :

- Marie Madeleine BERGOT - Association APAJH
- Daniele BROCHU - Manoir de Kernault - Chemins du Patrimoine en Finistère
- Noëlle BRUNERIE - Les Amis du Gorrequer - Les amis de l'hôpital Frémur
- Morgane COME - Association MONORO - Association ENEZ PEST
- Alain KERHERVE - Association Général de Gaulle : souvenir et fidélité - Association Chats sans toit
- Serge NILLY - Quimperlé Animation Tourisme - MADA BREIZH - KEMPERLE RANDO

5. CONFLIT EN UKRAINE : ATTRIBUTION D'UN DON

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

Face à la situation de crise majeure qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

Sensible à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, la ville de Quimperlé, en plus d'avoir proposé une collecte de matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours, propose l'attribution d'une somme de 5 000€ qui sera versée sur le compte de la Protection Civile, partenaire de l'Association des Maires de France.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de verser un don de **5 000€** à la Protection civile afin de venir en aide à la population ukrainienne sur le compte bancaire ci-dessous :

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

Le Maire présente la délibération.

Alain Kerhervé sur ce sujet, je voudrai insister sur ce conflit sur 4 points :

Le premier d'abord, c'est la responsabilité de ce conflit incombe évidemment à Vladimir Poutine, qui n'accepte pas qu'une nation dont l'exécutif qui a été élue démocratiquement, puisse envisager en toute souveraineté son avenir.

Deuxième point, je dis bien Vladimir coupable, car je suis totalement persuadé que le peuple Russe pour peu qu'il puisse être objectivement informé, ne partage pas sa politique et sa vision belligérante, il faut donc souhaiter que le peuple russe puisse se libérer, de cette dictature autocratique, incompatible avec nos valeurs démocratiques.

Troisième point, il appartient donc à la France et à l'Europe de tirer toutes les conséquences de ce drame. La France et l'Europe doivent s'organiser afin que nos démocraties européennes puissent tracer leur avenir en dehors des blocs, en termes d'indépendance économique, énergétique, de défense et de diplomatie.

Quatrième point qui est très spécifique à notre territoire, concerne effectivement l'accueil des ukrainiens qui fuient la guerre.

Les dernières infos que l'on a eues, en commission des finances, parlent sur l'interco de 22 familles qui ont acceptées de recevoir des ukrainiens, dont 17 à Quimperlé.

Je ne porterai pas de jugement sur le nombre, j'en suis incapable et il a peut-être évolué depuis.

Donc, il nous faut participer à cet accueil et aménager éventuellement des locaux pour recevoir ces familles. Donc la question que je veux poser, c'est Quid de la maison qui est à côté du cinéma, que nous avons achetée, qui à mon avis, serait avec quelques travaux en possibilité de recevoir des gens qui viennent d'Ukraine et qui fuient la guerre. Donc je voulais savoir où ça en est ? S'il y a des possibilités sur cette maison-là ?

Le Maire indique qu'il rejoint tout à fait Alain Kerhervé. Il précise qu'il a demandé à ses adjointes de participer à l'ensemble des réunions qui sont organisées en ce moment par la Préfecture et le Département, Pascale Douineau, Marie Madeleine Bergot et Danièle Kha ont pu participer à des réunions qui visent à organiser dans les meilleures conditions qui soient l'accueil des réfugiés

Ukrainiens, Quimperlé est une terre d'accueil historique depuis une vingtaine d'années, depuis que la décision a été prise et une bonne partie d'entre nous y étions puisqu'il s'agissait de la mutualité de Daniel LE BRAS, lorsqu'un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile a été créé, franchement, personne ne se bousculait au portillon à l'époque. Le courage de cette municipalité de créer ce CADA, au nom des valeurs qui étaient les nôtres et qui sont toujours les nôtres. Nous accueillons un certain nombre de demandeurs de droits d'asile à Quimperlé de manière historique, nous l'avons fait aussi pour le mineurs isolés, en partenariat avec des associations et nous l'avons fait historiquement aussi malheureusement, là encore, lorsque des drames se sont produits en Syrie, avec les mêmes dictateurs, parce que c'est encore Vladimir Poutine qui a ALEP rasé cette ville, donc nous avons accueilli deux familles, de Syrie qui à l'époque étaient passées par les camps du Liban.

Là encore, on dit notre disponibilité, Marie Madeleine Bergot a quelques initiatives à prendre pour solliciter un certain nombre d'acteurs privés que nous connaissons pour répondre aux sollicitations qui sont les nôtres, car nous n'avons pas de bien public à mettre à disposition

Par rapport à l'appartement que vous évoquez, qui a été acquis par la municipalité et qui était destiné à une opération d'aménagement et d'urbanisme, cet appartement a été rénové, il est occupé, comme d'autres appartements qui appartiennent à la Ville de Quimperlé, mais j'aimerais que cela reste « off », il est occupé par des familles qui sont dans des situations de demandeurs d'asile, déboutées du droit d'asile, comme quatre autres familles à Quimperlé, ou le Maire de Quimperlé et son équipe municipale agissent pour accompagner ces familles dans leurs démarches de recours et d'obtention, comme nous l'avons fait pour d'autres familles. Aujourd'hui, l'action de la Mairie de Quimperlé, est saluée par les associations qui nous accompagnent, notamment : Emmaüs et Cent pour un toit.

Nous avons eu déjà ces démarches, donc cet appartement est déjà occupé, par une famille qui est installée à Quimperlé et que nous accompagnons dans ses démarches.

Donc nous faisons au mieux pour faire en sorte que ces familles s'intègrent au mieux dans notre cité. Nous avons eu d'ailleurs de belles réussites de personnes qui grâce à l'accompagnement qui a été le nôtre ont pu accéder aux papiers leur permettant de rester ici, aux familles de rester ici, aux enfants nés ici de rester ici, On a cette fierté, mais c'est vrai qu'on l'évoque peu publiquement, même s'il y a eu des articles,, il y a trois semaines, un mois dans les deux quotidiens régionaux, sur la situation des demandeurs d'asiles à Quimperlé et un certain nombre de familles, on les connaît parfaitement bien puisque on les accompagne dans leurs droits sociaux, dans leurs droits au logement dans leurs droits à la scolarité, et on fait tout ce travail là, qui est un travail discret, mais qui s'est révélé efficace pour le moment.

Voilà à la question précise, la réponse précise mais évidemment que l'on souhaite accueillir dans de bonnes conditions les réfugiés Ukrainiens qui viendraient en Bretagne, je crois qu'on en annonce 2 000 dans le mois qui arrive. On est évidemment disposé, Marie Madeleine Bergot dans la responsabilité qui est la sienne, est en train de recenser les possibilités d'accueillir des Ukrainiens à Quimperlé.

Il y a la dimension alimentaire, la dimension du logement, il y a la dimension scolaire et administrative car il y a un certain nombre d'enfants qui vont être accueillis dans nos écoles, on va faire au mieux pour les accueillir dans de meilleures conditions qui soient Cela fait vingt ans que l'on fait cela, on a acquis une certaine expérience depuis, on le fait discrètement, mais on le fait avec humanité et je pense qu'on le fait bien.

Eric Saintillan, nous l'avons écrit dans notre tribune de la dernière revue municipale, aujourd'hui nous les peuples sommes encore une fois au centre des enjeux géopolitiques, et géostratégiques que se livrent les puissances financières internationales.

Jean Jaurès l'a dit, « le capitalisme porte en lui la guerre, comme la nuée porte l'orage », à cette proposition de l'équipe majoritaire d'apporter une aide de 5 000 €, malgré les contraintes budgétaires que nous avons évoqué tout à l'heure, évidemment nous soutenons cette proposition, mais nous tenons également à rappeler dans cette circonstance que tant d'autres populations ont été ou sont encore aujourd'hui victimes de guerres illégales soutenues par l'Occident voire l'OTAN

dans certains cas et il ne faut pas oublier que ces fenêtres d'opportunités comme aiment à le rappeler ceux qui s'enrichissent, tous ces profiteurs et spéculateurs de guerre, alors que les populations sont toujours les grandes victimes.

Inflation, pénuries, restriction des libertés, destructions des conquies sociaux, notre groupe réaffirme solennellement, que nous sommes opposés aux guerres, que nous sommes favorables à tout ce qui peut aider à la paix et tout ce qui est du respect de la souveraineté des peuples à décider par eux-mêmes, et nous soutenons cette délibération.

Le Maire demande s'il y a d'autres interventions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

6. DOTATIONS AUX ECOLES PRIVEES POUR L'ANNEE 2022

(Rapporteur Danièle Kha)

Exposé :

La Ville apporte chaque année sa contribution au fonctionnement des écoles privées sous contrat, dans le cadre du forfait communal obligatoire destiné au financement des dépenses scolaires et d'une participation facultative affectée au financement des repas et à l'achat de jouets de Noël pour les élèves des écoles maternelles.

Ces dernières années, la Ville a accru significativement son effort en faveur de l'enseignement privé. Ainsi, en 2021, le forfait communal alloué était de 700 € par enfant quimperlois en maternelle et 600€ par enfant quimperlois en élémentaire.

Les subventions à caractère social étaient de 0.92 €/repas pour l'aide à la restauration scolaire et de 7€ par enfant des écoles maternelles pour les jouets de Noël.

Cette participation a représenté en 2021 une somme de 211 563,36€.

Il convient de préciser que le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2021 a été fixé à :

- 1603,34 € pour un élève de maternelle,
- 498,36 € pour un élève en élémentaire.

Pour les écoles publiques de la Ville de Quimperlé, le coût élève (calculé sur l'année scolaire 2019/2020) est le suivant :

- 1744,46 € pour un élève de maternelle,
- 485,76 € pour un élève en élémentaire.

En 2022, il est proposé de continuer l'effort de rattrapage progressif en modifiant la répartition des crédits. Il est proposé de transférer la dotation facultative attribuée pour les repas au soutien du forfait communal.

Ainsi :

- Le forfait communal alloué est de 1320€ par enfant quimperlois en maternelle et de 500€ par enfant quimperlois en élémentaire
- La dotation pour l'achat de jouets de Noël attribuée par enfant de maternelle quimperlois et non quimperlois, est maintenue à hauteur de 7€

- La dotation destinée à la participation des repas est supprimée

Compte tenu de ces éléments, le montant des dotations aux écoles privées prévu au budget 2022 est de 211 260€.

Proposition :

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de :

- Porter le forfait aux écoles privées sous contrat à un montant de **1 320€ par élève quimperlois en école maternelle** et à un montant de **500€ par élève quimperlois en école élémentaire pour l'année 2022,**
- Supprimer la participation de la Ville au financement des repas des enfants quimperlois de maternelle et élémentaire des écoles privées,
- Maintenir la dotation pour l'achat de jouets de Noël attribuée par enfant de maternelle, quimperlois et non quimperlois, à hauteur de **7€.**

Avis favorable de la commission petite enfance, éducation et jeunesse du 7 mars 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

Danièle kha rappelle pour mémoire que en 2019 l'obligation par la loi de financer les maternelles privées est arrivée, nous avons obligations avant de financer que les élémentaires, mais à Quimperlé depuis les années 1970 nous financions aussi les maternelles. La loi nous oblige à financer ces écoles à hauteur des dépenses que la ville a pour ces propres écoles.

Nous avons les montants pour 2019-2020 on n'a pas eu le temps d'actualiser 2021. Le montant pour un élève de maternelle en Finistère est de 1603,34 € et pour un élève en élémentaire de 498,36 €

Pour la Ville c'est 1744,46 € pour un élève de maternelle et de 485,76 € pour un élève en élémentaire pour l'année 2019-2020.

Les choses ont un petit peu bouger depuis, mais je n'ai pas les chiffres actualisés.

L'année dernière nous avons versé un forfait communal de 700 € pour les maternelles et de 600 € pour les élémentaires Nous avons l'habitude de donner 0,92 €/repas pour les enfants c'était une aide à la restauration scolaire. Afin d'avoir une lecture plus logique de l'attribution du forfait scolaire, j'ai contacté Kerbertrand puisque c'est Kerbertrand et Diwan, et j'ai demandé si cela leur posait un problème au niveau de la comptabilité, si nous intégrions ces 0,92 € dans le forfait global. Cela ne leur pose aucun soucis, cela leur facilite un peu la tâche de la comptabilité et du travail et du coup, nous aussi, puisque nous allons pouvoir verser en une seule fois plutôt que de faire la partie financière restauration que l'on faisait en plusieurs fois et donc du coup nous arrivons en gardant un montant quasiment équivalent de 211260€ à verser pour les élèves quimperlois .d'écoles maternelles 1320 € et pour les élèves quimperlois en élémentaires de 500 € soit 100 € de moins pour les élémentaires, mais nous pouvons ainsi avoir un forfait pour les élèves de maternelles un peu plus

élevé, on sait qu'en maternelle on a besoin de plus de personnel qu'en élémentaire, c'est pour cela que les forfaits sont beaucoup plus élevés.

Voilà ce que l'on vous propose pour un montant de 211 260€ alors que l'an dernier nous étions à 211 563,36 €, il faut savoir qu'ils ont aussi une baisse d'effectifs dans le privé.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

7. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AC/CP)

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

L'un des principes budgétaires des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter les soldes d'une année sur l'autre jusqu'à l'achèvement de l'opération.

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Il est procédé à la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement des opérations en cours.

Proposition :

Compte tenu de l'état d'avancement des programmes, il est proposé de mettre à jour le tableau présentant les AP/CP :

N° ou intitulé de l'AP	MONTANTS DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée y compris ajustement (TTC)	Révision de l'exercice n	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2022 (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de 2022	Reste à financer en N+1	Reste à financer (exercices au-delà de N+1)
MSAP-France Services	2 425 000,00 €	242 051,33 €	2 667 051,33 €	2 404 776,33 €	262 275,00 €	0,00 €	0,00 €
IME- Participation aux travaux de reconstruction	380 000,00 €		380 000,00 €	128 000,00 €	252 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Refonte du complexe tennistique	2 400 000,00 €	369 512,00 €	2 769 512,00 €	183 777,00 €	1 429 026,00 €	1 156 709,00 €	
Quartier Guehenno- recomposition urbaine et paysagère	1 460 000,00 €	356 950,00 €	1 816 950,00 €	30 880,00 €	270 929,00 €	841 300,00 €	678 131,00 €
Vallon de Kerjégu- espaces publics	465 000,00 €	316 237,00 €	781 237,00 €	343 544,00 €	437 693,00 €		
Habitat incusif-Ilôt Leuriou	581 000,00 €	-499 651,00 €	81 349,00 €	34 312,00 €		47 037,00 €	
Place Hervo-renouvellement urbain	547 554,00 €	60 000,00 €	607 554,00 €	4 554,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €	303 000,00 €
Rue Brémond d'Ars	914 760,00 €		914 760,00 €	312 510,87 €	95 689,00 €		506 560,00 €
Avenue du Coat Ker	396 000,00 €		396 000,00 €		30 000,00 €	220 000,00 €	146 000,00 €
Extension Médiathèque/Ludothèque	147 000,00 €	1 225 238,00 €	1 372 238,00 €	94 668,00 €	113 744,00 €	200 000,00 €	963 826,00 €
Extension du gymnase de Kerneuzec	3 846 214,00 €		3 846 214,00 €		81 376,00 €	142 805,00 €	3 622 033,00 €
Panneaux photovoltaïques	340 000,00 €	7 335,00 €	347 335,00 €	1 757,00 €	280 578,00 €	65 000,00 €	
PLD Schémas opérationnels: vélos et poids lourds	548 000,00 €		548 000,00 €	22 182,00 €	265 818,00 €	260 000,00 €	
Echangeur de Kergostiou	2 222 400,00 €		2 222 400,00 €		222 240,00 €	1 666 800,00 €	333 360,00 €

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

Le Maire présente la délibération. Il précise que cela renvoie à la question de Monsieur Kerhervé tout à l'heure, et on le fait à chaque fois, c'est-à-dire que l'on vient revisiter les plans de financement pour qu'on vienne dire en conseil municipal, lorsqu'il y a des modifications encours de programmation, quelles sont ces dernières. Et donc, le vote des autorisations de programme et de crédit de paiement permet cela.

C'est-à-dire que l'on donne de la lisibilité sur le coût global d'une opération, et on vient dire année après année, comment cette opération est conduite et donc l'argent qui est décaissé pour payer et donc par rapport à ce que vous disiez M. Kerhervé tout à l'heure sur la problématique du tennis oui, il s'agira de revenir revisiter le plan de financement tel que nous l'avions en lisibilité pour que chacun est bien en tête qu'effectivement le coût global de cette opération et quelles sont les participations des uns et des autres. On viendra comme on le fait depuis 7 ans, redire cela.

Le Maire demande s'il y a des questions sur les ACCP et les programmes qui correspondent à ce qui a été présenté au moment du débat d'orientation budgétaire et budget de ce soir.

Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

8. VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2022

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement a été de 30 % en 2021 et est 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Depuis 2021, cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par **le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire dont le taux pour le Finistère était de 15,97% en 2020.**

Un retraitement des bases locatives est opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avèrent différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, **un coefficient correcteur** est calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259, s'applique sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne TH.

Depuis 2021, le Conseil municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Proposition : Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2021	2022
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	15%	15%
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	31,47%	31,47%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,13%	41,13%

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

Le Maire indique que l'on ne va pas refaire le débat de tout à l'heure, elle a largement occupé notre échange de tout à l'heure, il s'agit du vote sur les taux des impôts locaux 2022. Il vous est proposé de maintenir les taux concernant le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation.

Le Maire procède au vote :

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à la Majorité**

(6 voix contre Sonia Monfort, Eric Saintillan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé),

9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES **(Rapporteur Le Maire)**

Exposé :

Il est proposé au Conseil municipal de voter par chapitre le budget primitif 2022 :

- Du budget principal d'un montant de 23 200 000€ réparti entre la section de fonctionnement pour un montant de 13 910 000€ et la section d'investissement pour un montant de 9 290 000€.
- Du budget annexe cinéma - La Bobine d'un montant de 335 950€ en dépenses et de 371 569,26€ en recettes répartis entre la section d'exploitation à hauteur de 298 000€ et la section d'investissement à hauteur de 37 950€ en dépenses d'investissement et de 73 569,26€ en recettes d'investissement.
- Du budget annexe Commerces-place Hervo d'un montant de 400 000€ affecté en section d'investissement.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

P.J. :

- tableaux de synthèse
- note explicative du Budget Primitif 2022

Décision :

- **Le Conseil municipal donne son accord à la majorité pour le budget principal (6 voix contre : Sonia Monfort, Eric Saintillan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé),**
- **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le budget annexe Le Cinéma La Bobine**
- **Le Conseil municipal donne son accord à la majorité pour le budget annexe des commerces Place Hervo (2 Absentions : Serge Nilly , Alain Kerhervé)**

10. REPRISE DE BIENS MOBILIERS : CESSION D'UN CHAPITEAU

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

La Ville de QUIMPERLE renouvelle son parc de matériel et de mobilier et en profite pour céder ou procéder à des reprises de ses anciens matériels.

Par ailleurs, ceci marque la volonté de la Ville de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité.

A ce titre, il est prévu de céder un chapiteau dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	N° inventaire	Année d'acquisition	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC
Chapiteau Marque LORALU	2002A003	2002	31 147,33€	6 000€

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal à céder le chapiteau susvisé pour un montant de 6 000€TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

Le Maire présente la question et procède au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

11. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

(Rapporteur Le Maire)

Lors de sa séance du 13 février 2019, le Conseil municipal a approuvé une nouvelle convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat, actualisant la convention initiale du 1^{er} juillet 2015.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, arrive à échéance le 17 avril 2022.

Depuis le 27 décembre 2020, les conventions de coordination Police Municipale / Gendarmerie sont à reconduction expresse et non plus tacite. Ainsi, il est nécessaire d'actualiser la convention.

La convention actualisée, d'une durée de 3 ans, prévoit en particulier :

- La coordination des services,
- La consultation des fichiers pour les besoins de service, notamment l'identification des propriétaires de véhicules, les permis de conduire, les personnes recherchées,
- Le partage des informations au travers de réunions de concertation, et quotidiennement lorsque des faits importants sont à transmettre,
- L'accroissement des contrôles communs « police route » mixtes,
- L'encadrement des manifestations selon nécessité et opportunité, hors maintien de l'ordre,
- La prévention de la délinquance juvénile en milieu scolaire par des interventions conjointes,
- La communication par des interventions conjointes pour lutter contre la délinquance des seniors, des personnes fragilisées et vulnérables,
- La gestion des objets trouvés,
- Les Opérations Tranquillité Vacances.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle convention de coordination de la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

P.J. : projet de convention

Le Maire présente la question

Alain Kerhervé qu'il réitéré sa demande, dans le cadre de la commission des finances, et affaires générales il y a le problème de la sécurité ce que l'on souhaite c'est qu'une fois tous les 6 mois voire une fois par an, car il n'y a pas raison d'en faire plus, que l'on puisse au cours de cette commission recevoir les représentants de la gendarmerie et de la police municipale pour nous faire un compte rendu de tout ce qui peut se passer afin de se faire une opinion plus argumentée.

Le Maire indique qu'il y est tout à fait favorable. Pour la police municipale il suffit de s'organiser, c'est de notre responsabilité, le bilan existe, on peut venir vous le présenter pour l'année passée nous l'avons. Donc nous viendrons vous présenter le bilan de la Police Municipale, c'est très intéressant,

Alain Kerhervé oui, mais aussi avec la Gendarmerie.

Le Maire indique que l'on peut faire venir aussi la Gendarmerie, là c'est une invitation, c'est de nature un peu différente, mais nous pouvons faire venir la Gendarmerie, je demanderai à Eric Alagon de bien vouloir prendre l'attache de la Gendarmerie auprès de son Commandant et de son Capitaine, pour qu'ils puissent venir en commission vous présenter le travail qu'ils font et le travail que nous faisons en commun. C'est intéressant.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

12. VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF RAVALEMENT 13, RUE DE MELLAC

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

Par délibération en date du 27 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement « dispositif façades » pour une durée de 3 ans allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022 et consistant en la mise en place d'un système de subventions liées à la nature et au coût des travaux.

La SDC DE L'IMMEUBLE BUSSON, représentée par Madame LE SAUCE Mélanie, a sollicité une demande de subvention pour le ravalement de la façade du bâtiment situé 13, Rue de Mellac, parcelle AR n°654.

Après examen, le dossier de demande de subvention est complet et les travaux réalisés sont conformes à la demande de travaux autorisée le 29 mars 2021.

Le calcul de la subvention a pu être réalisé et le montant total s'élève à : 1 779,00 €

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord pour le versement de la somme de 1 779,00 € à la SDC de l'immeuble Busson.

Avis favorable de la commission « Politique de la Ville et de l'Environnement » du 14 mars 2022

Le Maire indique que l'on nous demande de prendre cette délibération spécifique.

Michel Forget précise que c'est nouveau, dorénavant la Trésorerie demande que chaque subvention allouée fasse l'objet d'une délibération.

Le Maire indique que ce qui n'était pas le cas auparavant. Cela permet la transparence, la lisibilité, en tant que Maire il voyait dans les parapheurs les subventions que nous allouons.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

13. VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF RAVALEMENT 12, RUE BREMOND D'ARS

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

Par délibération en date du 27 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement « dispositif façades » pour une durée de 3 ans allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022 et consistant en la mise en place d'un système de subventions liées à la nature et au coût des travaux.

La SCI IMMOLAFA, représentée par Monsieur LAFVERGES Stéphane, a sollicité une demande de subvention pour changement des menuiseries du bâtiment situé 12, Rue Brémond d'Ars, parcelle AR n°298.

Après examen, le dossier de demande de subvention est complet et les travaux réalisés sont conformes à la demande de travaux autorisée le 12 août 2021.

Le calcul de la subvention a pu être réalisé et le montant total s'élève à : 2 428,44 €

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord pour le versement de la somme de 2 428,44 € à la SCI IMMOLAFA.

Avis favorable de la commission « Politique de la Ville et de l'Environnement » du 14 mars 2022

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

14. RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE SUBVENTION RELATIF AU RAVALEMENT DE FACADE

(Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

La campagne de ravalement organisée entre 2016 et 2022 a contribué à poursuivre l'embellissement du centre-ville ancien. Il est donc souhaitable de continuer cette opération.

L'étude de programmation urbaine réalisée dans le quartier historique et sur les rives de l'Issole a préconisé de proposer une aide financière au ravalement des arrières des immeubles situés en basse-ville et particulièrement visibles de la promenade de l'Issole.

Le cabinet Réponses Associées a donc été chargé de réaliser une étude de coloration de l'arrière des façades découvertes suite à l'aménagement des berges de l'Issole et particulièrement sur la rue de Quimper.

Il est proposé de conserver le périmètre de la campagne précédente pour les façades sur rue.

A l'intérieur de celui-ci est défini un nouveau périmètre dans lequel l'ensemble des façades sont prises en compte (voir plan joint).

Il est proposé de conserver le mode de calcul de la subvention : les travaux de traitement et de mise en couleur des façades et menuiseries seront subventionnés à hauteur de 30% du coût hors taxe des travaux, plafonné à 6 100 € TTC des travaux pour 100 m² de façade. Au-delà, le plafond sera calculé au prorata de la surface supplémentaire.

Le remplacement des menuiseries vétustes ou défectueuses (hors parties vitrées commerciales) sera subventionné à hauteur de 20% du coût hors taxes des travaux, plafonné à 915 € TTC de travaux par ouverture. Cette subvention ne sera pas cumulable avec la subvention de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) destinée à la rénovation de logements locatifs dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de QUIMPERLE Communauté.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les périmètres retenus pour le « dispositif façades »,
- D'adopter le règlement « dispositif façades » joint à la présente délibération,
- D'inscrire au budget primitif les crédits nécessaires au financement de cette opération.

Avis favorable de la commission « Politique de la ville (urbanisme, habitat, mobilités), environnement, patrimoine immobilier et transition énergétique » du 14 mars 2022

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 16 mars 2022

P.J. : règlement du dispositif et plan.

Michel Forget indique que nous sommes sur le modèle que la délibération 12, c'est juste une formalité.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

15. RENOUELEMENT DU DISPOSITIF DE SUBVENTION RELATIF AUX VITRINES ET ENSEIGNES

(Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

Par délibération en date du 13 février 2020, le Conseil municipal a validé le dispositif « vitrines / enseignes » afin d'apporter une aide financière lors du traitement des devantures commerciales situées dans le centre ancien.

Ce dispositif a été mis en place pour une période de 2 ans, et prendra fin en date du 1^{er} mai 2022. Il est proposé de le prolonger.

Le périmètre est conservé. Il est délimité par les voies suivantes : au Nord par la rue de Pont-Aven et la rue de la Passerelle – à l'Est par la Place Lovignon – au Sud par la rue Henri Dunant et la rue Pasteur – à l'Ouest par le Boulevard de la Gare (selon le plan de délimitation défini dans le règlement ci-joint).

L'opération aura une durée de 2 ans.

Les travaux subventionnables concernent la réfection de la vitrine et/ou de l'enseigne. Ils sont financés à hauteur de 20% du coût HT des travaux, plafonné à 5 000 € TTC.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le règlement « Dispositif devantures et enseignes commerciales » joint à la présente délibération,
- D'inscrire au budget primitif les crédits nécessaires au financement de cette opération.

Avis favorable de la commission « Politique de la ville (urbanisme, habitat, mobilités), environnement, patrimoine immobilier et transition énergétique » du 14 mars 2022.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 16 mars 2022

P.J. : règlement du dispositif

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

16. CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE QUIMPERLE COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA VILLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES RUE DE LA LIBERTE

(Rapporteur Gérard Jambou)

Exposé :

Des travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales urbaines sont nécessaires dans la rue de la Liberté à QUIMPERLE (création de 70ml de réseaux d'eaux pluviales diamètre 300mm permettant de connecter le réseau de la rue de la Liberté au réseau d'eaux pluviales de la rue d'Arzano). Le montant estimatif des travaux est de 13 500 € HT.

Considérant l'opération portée par la Ville et l'intérêt technique et économique à réaliser conjointement les travaux sur le réseau d'eaux pluviales urbaines, il apparaît opportun que Quimperlé Communauté délègue à la Ville la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Aussi, il convient de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Quimperlé Communauté et la Ville de Quimperlé pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux pluviales urbaines de la rue de la Liberté.

En contrepartie des dépenses réalisées, la Ville de Quimperlé facturera à Quimperlé Communauté les travaux réalisés sur le réseau d'eaux pluviales urbaines et sur présentation du décompte général définitif.

Proposition :

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de :

- D'approuver les principes énoncés ci-dessus
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention ci-annexée

Avis favorable de la commission « Politique de la ville (urbanisme, habitat, mobilités), environnement, patrimoine immobilier et transition énergétique » du 14 mars 2022

P.J. : Convention et plan

Gérard Jambou présente la délibération,

Alain Kerhervé indique qu'il n'a pas bien compris, on fait les travaux à la place de l'interco ?

Gérard Jambou lui précise qu'il s'agit d'une délégation d'ouvrage.

Alain Kerhervé demande en quoi, cela peut toucher l'attribution de compensation ? On fait les travaux et ils nous remboursent ? Mais cela ne joue pas sur l'attribution de compensation ? Je ne comprends pas.

Bruno Goenvic dit que c'est tellement complexe qu'il faut être énarque pour comprendre.

Le Maire précise qu'il s'agit d'un transfert de compétence, avec une délégation de compétence pour faire les travaux et on vient constater année après année quel est le réel montant qu'il faut venir déduire de l'attribution de compensation. Il y a bien deux jeux d'écriture sur l'attribution de compensation. On vient constater le coût des travaux réalisés pour le compte de notre intercommunalité sur notre attribution de compensation.

Alain Kerhervé autrement dit on est remboursé puis l'interco au niveau de sa compétence au niveau de l'AC, vient nous raréfier.

Le Maire oui voilà, on vient constater le coût réel, pour la première fois, on a cette méthode-là.

Alain Kerhervé c'est le seul cas, car c'est contraire à toutes les autres interventions sur l'attribution de compensation ou Quimperlé continue à payer à vie.

Le Maire je savais que j'allais éveiller en vous un certain intérêt

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

17. RACHAT PAR UN TIERS DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AX N°500 AU PROFIT DE M. FLATRES

(Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

La Ville de Quimperlé a engagé un projet de renouvellement urbain en logement sur l'îlot Saint-Yves cis Rue de Pont-Aven.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises Rue de Pont-Aven. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 17 Juillet 2017.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Date	Vendeur	Parcelles	Nature	Prix de vente
5/10/2018	SNCF RESEAU	AX 497, AX 78, AX 79, AX 80, AX 81, AX 323 et AX 376	Terrain à bâtir anciens hangars +	85 050,00 €

Monsieur FLATRES Gérard, riverain et propriétaire de la parcelle AX n° 377 a émis le souhait de racheter le terrain cadastré AX n° 500 par courrier en date du 23 Novembre 2021.

Pour procéder au rachat d'une petite partie des emprises foncières acquises par l'EPF Bretagne, la commune de QUIMPERLE a désigné l'acquéreur suivant :

- Monsieur FLATRES Gérard, pour l'acquisition de la parcelle AX n° 500.

Cet acquéreur a été choisi :

- Avec le concours de l'EPF Bretagne.

La Ville émet donc le souhait que l'EPF Bretagne cède à l'acquéreur sus-désigné les biens suivants :

Commune de QUIMPERLE	
Parcelles	Contenance cadastrale en m²
AX n° 500	87 m ²
Contenance cadastrale totale	87 m²

Proposition :

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la commune de Quimperlé et l'EPF Bretagne le 17 Juillet 2017,

Vu la demande d'achat reçu par courrier émanant de Monsieur FLATRES Gérard en date du 23 Novembre 2021,

Considérant que pour mener à bien le projet de reconversion de l'îlot Saint-Yves, la commune de Quimperlé a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées Rue de Pont-Aven,

Considérant la demande d'achat par courrier de M. FLATRES Gérard en date du 23 Novembre 2021, riverain de l'opération, il convient que l'EPF Bretagne revende à M. FLATRES Gérard les biens suivants actuellement en portage :

Commune de QUIMPERLE	
Parcelles	Contenance cadastrale en m²
AX n° 500	87 m ²
Contenance cadastrale totale	87 m²

Considérant que le prix de revente s'établit conformément à l'article 18 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à **MILLE TROIS CENT CINQ EUROS (1 305,00 EUR) TTC**, se décomposant comme suit (détail joint en annexe) :

- Prix hors taxe : 1 305,00 EUR ;
- Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 0,00 EUR,

Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur la marge,

Considérant que les chiffres du tableau ci-annexé sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en conséquence la commune de Quimperlé remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-annexé, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien au titre du portage,

Considérant que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 17 Juillet 2017 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

- Densité de logements minimale de 60 log/ha (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'activité/équipement représentent un logement)
- 50 % minimum de logements locatifs sociaux
- Réaliser des constructions performantes énergétiquement :
 - ⇒ Pour les constructions neuves d'habitation, en respectant les normes BBC (Bâtiment Basse Consommation), RT 2012
 - ⇒ Pour les constructions anciennes d'habitation, en recherchant une amélioration de la qualité énergétique des bâtiments visant à la classe C du diagnostic de performance énergétique
 - ⇒ Pour les constructions d'activité, en visant une optimisation énergétique des constructions

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE DEMANDER** qu'il soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à Monsieur FLATRES Gérard des parcelles suivantes :

Commune de QUIMPERLE	
Parcelles	Contenance cadastrale en m²
AX n° 500	87 m ²
Contenance cadastrale totale	87 m²

- **D'APPROUVER** la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à Monsieur FLATRES Gérard, des biens ci-dessus désignés, au prix de **MILLE TROIS CENT CINQ EUROS (1 305,00 EUR) TTC**, et frais de notaire à charge de l'acquéreur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Avis favorable de la commission « Politique de la ville (urbanisme, habitat, mobilités), environnement, patrimoine immobilier et transition énergétique » du 14 mars 2022

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 16 mars 2022

P.J. : Document d'arpentage

Michel FORGET présente la délibération.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

18. DENOMINATION DE NOM DE VOIE DU LIEU-DIT « PETIT KERVIDANOU »

(Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

Les habitants du lieu-dit du Petit Kervidanou souhaitent revoir la désignation du village.

Afin de faciliter l'adressage des habitations, il s'avère nécessaire de le dénommer la voie « Petit Kervidanou ».

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord sur la dénomination de la voie « Petit Kervidanou »

Avis favorable de la commission « Politique de la ville (urbanisme, habitat, mobilités), environnement, patrimoine immobilier et transition énergétique » du 14 mars 2022

P.J. : Plan

Michel Forget indique que l'on essaie d'attribuer des adresses normalisées à tous les habitants de la commune, il restait en limite avec la commune de Baye, un lieudit 2 maisons habitants du lieu-dit du Petit Kervidanou les propriétaires ont confirmé qu'ils souhaitaient être officiellement à l'adresse « Petit Kervidanou.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

19. EXPOSITION ANDRE EVEN (1918 - 1997), A LA CHAPELLE DES URSULINES ET LA MEDIATHEQUE, DU 21 MAI AU 9 OCTOBRE 2022 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU SOUTIEN A LA PROGRAMMATION D'EXPOSITION TEMPORAIRE - MEDIATION

(Rapporteur Danièle BROCHU)

Exposé :

La Ville de Quimperlé et l'association des Amis du peintre André Even s'associent afin de présenter une exposition inédite en 2022 du peintre **André EVEN (1918-1997)**. Elle rassemblera une centaine d'œuvres de ses débuts à celles plus tardives, jusqu'en 1997, dont de grands formats, des peintures à la cire ; technique qu'il a inventée pour ses créations ainsi que des croquis et dessins préparatoires issus de collections publiques et de collections privées.

L'exposition se tiendra **à Quimperlé du 21 mai 2022 au 9 octobre 2022 à la Chapelle des Ursulines et dans l'espace Charlie Hebdo à la Médiathèque municipale.**

Il s'agit de la première grande rétrospective de l'artiste sur un territoire qu'il a souvent représenté dans son œuvre : champs, bords de mer, scènes urbaines, villages, paysages de Névez, de Doëlan

ou de Pont-Aven mais également des portraits, des natures mortes et des scènes religieuses. C'est également l'occasion de présenter aux visiteurs les deux œuvres de l'artiste conservées au sein de la collection municipale d'œuvres d'art.

Ce projet d'exposition s'inscrit dans une démarche engagée par la Ville de Quimperlé depuis plusieurs années visant à proposer des univers d'expression artistique différents à tous les publics, locaux et touristiques.

Cette exposition, qui correspond au 25^{ème} anniversaire de la disparition de l'artiste, est l'occasion de découvrir son itinéraire artistique, d'admirer la diversité de son œuvre que l'on a qualifiée d'«Hymne à la peinture et au dessin ». Le commissariat scientifique a été confié à l'Association des Amis d'André Even. Il est composé de Catherine Puget, Caroline Boyle-Turner et Izabela de Maistre. Elles sont associées à toutes les étapes du projet. Un important travail de médiation est également en préparation afin de donner des clés de lecture à tous.

L'exposition sera accompagnée d'une publication sous forme de pré-achat réunissant plusieurs auteurs spécialisés.

Proposition :

Afin de mener à bien ce projet, dont le montant s'élève à **53 000 € TTC** pour la Ville de Quimperlé (exposition, publications, médiation),

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement ci-après,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne au titre de la programmation 2022.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

Plan de financement prévisionnel de l'exposition Andre EVEN « Par les champs et par les grèves » :

EXPOSITION André EVEN 21/05 - 9/10 2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		
Préparation / Conception	3 300	
Transport / Assurances	5 300	
Scénographie	18 300	
Médiation culturelle	1 500	
Communication	12 500	
Publication - produits dérivés	12 100	
TOTAL DEPENSES TTC	53 000,00 €	

Recettes		
Subventions	<i>demandé</i>	
Région Bretagne	4 000	
Département du Finistère	3 500	
TOTAL SUBVENTIONS	7 500	
Ventes		
TOTAL VENTES	8 750	
TOTAL RECETTES	16 250	
Autofinancement		
Ville de Quimperlé	36 750	
TOTAL	53 000,00 €	

Danièle Brochu indique que les deux délibérations suivantes portent sur l'exposition André Evens qui aura lieu du 21 mai au 16 octobre. Cette année elles auront lieu aux Ursulines et à la médiathèque, puisque pendant l'été la Maison des archers sera occupée par une autre exposition,

sur Théodore Hersat de la Villemarqué dans le cadre d'un partenariat avec le service des archives départementales

La première délibération porte sur l'approbation du plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne au titre de la programmation 2022 à hauteur de 7 500 €, pour cette exposition d'André Evens peintre de Pont Aven, pour laquelle on pourra découvrir une technique très très particulière, puisque André Evens a inventé une technique de peinture à la cire.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

20. PUBLICATION DE EXPOSITION ANDRE EVEN (1918 - 1997), A LA CHAPELLE DES URSULINES ET LA MEDIATHEQUE, DU 21 MAI AU 9 OCTOBRE 2022 : PRECHAT ET PRIX DE VENTE AU PUBLIC

(Rapporteur Danièle BROCHU)

Exposé :

La Ville de Quimperlé s'associe aux éditions **Locus Solus (Châteaulin)** afin de produire un ouvrage qui accompagne l'exposition temporaire présentée à la chapelle des Ursulines et à la médiathèque **du 21 mai au 9 octobre 2022.**

L'ouvrage de 112 pages, au format 23cmx30cm, réunissant plusieurs auteurs spécialisés.

La participation financière de la Ville de Quimperlé s'élève à 7 500 € TTC (TVA 5,5%) et reçoit en compensation 400 ouvrages et 50 ouvrages à titre gracieux.

Il est proposé que cette publication soit vendue par la Ville de Quimperlé à la Chapelle des Ursulines et à la Maison des Archers au prix public comme suit :

- Publication « **Andre EVEN, « Par les champs et par les grèves »** : 25 € l'exemplaire

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire l'acquisition en préachat auprès des éditions Locus Solus de 400 exemplaires de la publication « **Andre EVEN, « Par les champs et par les grèves** » pour un montant de 7500 € TTC,
- De fixer les tarifs suivants de vente des publications :
 - Publication **Andre EVEN, « Par les champs et par les grèves »** 25 € l'exemplaire

P.J : Convention

Daniele BROCHU présente la délibération qui porte sur une convention avec Locus Solus, elle indique qu'il y a une publication qui accompagne chaque année l'exposition. et donc un prix public de 25 € par publication

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

21. CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET DES ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CITOYENNETE POUR L'ANNEE 2022

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

La Ville de Quimperlé apporte son soutien à de nombreuses associations. Elle participe ainsi à la mise en œuvre, dans des domaines divers, de projets de natures différentes ayant pour objectifs l'ouverture sur les autres, le partage et une offre diversifiée pour les Quimperlois et habitants du territoire.

Pour formaliser ces partenariats des conventions ont été élaborées.

Ces conventions fixent les engagements de chacun, Ville et association pour mener à bien des objectifs communs (création artistique, actions pédagogiques, action d'aide au développement, festival...).

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui lient la Ville de Quimperlé et les associations concernées, à savoir :

➤ **Domaine sportif** :

- Le Badminton Club Kemperle
- Le Football Club Quimperlois
- Le Tennis Club Quimperlé
- Le Dojo des Trois Rivières
- Les Cirkopathes
- Le Kemperle Basket Club

- Le Handball Club de Quimperlé

Avis favorable de la commission sports du 15 décembre 2021.

➤ **Domaines éducation et jeunesse :**

- L'association Capucine
- L'association d'éducation populaire Skol Diwan Kemperle

Avis favorable de la commission petite enfance, éducation et jeunesse du 10 janvier 2022

➤ **Domaine de la vie associative et citoyenne :**

- L'Amicale Foyer Laïque
- La Véduta

Avis favorable de la commission vie associative, jumelages et coopérations, citoyenneté et égalité femmes-hommes du 5 janvier 2022. Avis favorable de la commission culture du 6 janvier 2022

P.J. : Conventions

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

22. RAIDADOS 2022 : PARTICIPATIONS FINANCIERES

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

Dans le cadre de l'organisation du RaidAdos le dimanche 15 mai 2022, la Ville de Quimperlé apporte une aide financière aux associations contribuant activement à l'organisation des épreuves du raid et aux animations du village découvertes.

Les partenaires associatifs de cette manifestation sont les suivants : Les Araignées de l'Ouest (escalade), le CKCQ (canoë), ATAQ (tir à l'arc), le ROCK (rugby), le TTK (tennis de table), le KBC (basket), les Circopathes (arts du cirque), le Club d'Orientation Lorientais, le KYT VTT, Kemperle triathlon (run&bike) et le HBCQ (hand-ball).

Pour l'encadrement technique du Raid, cette aide s'élève à 80€ par personne présente à la journée et 40€ pour une demi-journée.

Les associations mettant en place des animations tous publics dans le village découverte à la prairie St Nicolas, bénéficieront d'une aide forfaitaire de 80€ l'après-midi par atelier, quel que soit le nombre de bénévoles.

Les encadrants mineurs (plus de 16 ans) pourront être comptabilisés dans le calcul de l'indemnité versée aux associations.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable au versement d'une aide financière aux associations participantes selon les critères ci-dessus pour les 3 prochaines éditions (2022, 2023 et 2024). Cette aide sera réévaluée en fonction de l'évolution de la manifestation dans les années à venir.

Avis favorable de la commission sport du 1er mars 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 16 mars 2022

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

23. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET QUIMPERLE ANIMATION TOURISME

(Rapporteur Nadine Constantino)

Exposé :

La Ville de QUIMPERLE apporte son soutien financier à l'association « Quimperlé Animation Tourisme » afin qu'elle puisse organiser et promouvoir des animations à vocation touristique et économique, en mettant en œuvre chaque année des actions d'animation et de promotion de la Ville.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention est élaborée.

Cette convention définit les objectifs, pour l'année 2022, les modalités de financement et la contrepartie de l'aide financière.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de QUIMPERLE et Quimperlé Animation Tourisme jointe à la présente délibération.

Avis favorable de la commission développement économique, commercial et touristique et animation de la cité du 10 mars 2022

P.J. : projet de convention

Nadine constantino il s'agit d'une convention que l'on présente tous les ans, entre la Ville et Quimperlé Animation Tourisme. L'association fait en général une dizaine d'animations par an, de pâques à Noël, et en contrepartie la Ville leur octroie une subvention de 2500 €.

Il est donc proposé de renouveler cette subvention.

Le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il procède au vote.

Serge Nilly indique qu'il ne peut pas prendre part au vote car il fait partie de l'organe dirigeant.

Le Maire lui indique qu'il sera donc déporté,

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

En application sur les dispositions sur la prévention des conflits d'intérêts, les élus membres du bureau des associations suivantes, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote :

Serge Nilly qui fait parti de l'organe dirigeant de Quimperlé Animation Tourisme

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour est épuisé, le Maire demande s'il y a des questions diverses.

Bruno Goenvic indique qu'à la dernière réunion avec Mme Bergot, on a évoqué la problématique de La Croix Rouge, il souhaite savoir si le dossier a avancé correctement, il s'est permis d'appeler le Président et à ce jour, il n'a eu aucune nouvelle.

Le Maire répond que si, il en a eu même plusieurs, le dossier semble bien avancer.

Bruno Goenvic indique que la première fois qu'il l'a eu c'était un mois de décembre et la dernière fois c'était hier, donc c'est un menteur ?

Le Maire, Non il ne faut pas dire cela ! Pascale Douineau n'est pas là, mais la problématique de la Croix Rouge et des locaux que nous pourrions mettre à disposition est en train de se régler.

Bruno Goenvic, étant donné qu'il est président ce serait bien que cela se gère en partenariat

Le Maire oui, ça se gère en partenariat et Pascale Douineau s'en occupe.

Eric Saintillan demande si le compteur des vidéos pourrait aussi comme je l'ai demandé à Quimperlé Communauté, à savoir que lorsqu'on visionne les vidéos, on ne sait pas combien de personnes ont visionné ni en direct, ni en différé. Et l'outil est tellement pertinent et bien fait que se serait intéressant de savoir si ça apporte une ouverture, on espère que les citoyens qui ne viennent pas assister au conseil municipal nous regardent et donc savoir combien ont visionné. La dernière chose concernait le budget, on a vu que la voirie va être enfin bien servie donc on peut espérer que des marquages au sol de stops qui sont effacés, on nous a demandé de vous le redire mais on a bien entendu que les dépenses sont bien budgétées.

Le Maire il n'y a pas de sujet de calibrage financier donc les 150 000 € permettent cela, on s'était déjà exprimé sur ce sujet en conseil municipal, et j'avais dit mon insatisfaction publiquement en la matière, notamment sur le traçage au sol, et pour des problématiques de sécurité. Donc le rattrapage est en train d'être fait et Gérard Jambou s'en occupe.

Sur le suivi de notre conseil municipal, ce que je peux faire, c'est vous adresser et aux conseillers municipaux une note simple, synthétique mais qui vous dira précisément ou nous en sommes depuis le début de l'installation de la vidéo, puisque nous avons tout cela évidemment. Je vous adresserai cela à l'issue du Conseil Municipal.

Alain Kerhervé j'ai une question mais je ne sais si je dois la poser là. Concernant les tribunes qui sont les nôtres, on a échangé sur ce sujet avant qu'elle soit arrêtée. Pour l'avenir, il serait souhaitable que quand on nous fixe la date des tribunes, et je peux le comprendre pour le côté pratique, pour la fabrication du bulletin. Ce qui serait bien c'est que l'on sache, pas dans le détail, mais que l'on connaisse les thèmes qui vont être abordés dans le bulletin, pour que les tribunes au moins se calent dessus.

Si je dis ça, c'est parce qu'on nous a demandé d'arrêter les tribunes le 14 mars, le conseil municipal est le 23 mars, on peut supposer, que l'on va trouver dans le bulletin, le budget, si ce n'est pas le cas, il faut me le dire tout de suite comme ça je n'ai pas besoin d'aller plus loin.

Sauf que si en même temps, on trouve le budget, donc écrit avant le conseil municipal. C'est-à-dire que vous écrivez le budget qui va paraître dans le bulletin avant que le conseil municipal se soit tenu, quelque part, on préjuge de ce qui va se passer au conseil municipal, mais en plus, nous, dans nos tribunes on ne sait pas trop ce qui va se passer, puisqu'on n'écrit pas sur le bulletin cet aspect des choses

Donc pour l'avenir, si on peut connaître les thèmes qui vont être abordés dans le bulletin ça nous permettra d'avoir des tribunes qui collent à l'actualité du bulletin, si on le souhaite, si quelqu'un veut créer une autre tribune différente, moi ça m'est égal, mais c'est mon point de vue.

Le Maire indique que la question des tribunes est régie par le règlement intérieur, et c'est extrêmement précis, vous les connaissez il suffit de regarder le règlement intérieur. Par rapport aux délais des tribunes évidemment il s'agit de faire en sorte que nous puissions ne pas prendre de retard pour le bon à tirer auprès de l'imprimeur et ensuite la diffusion, c'est vrai que nous anticipons sur les sujets, mais on peut tout à fait vous adresser à minima l'intitulé du dossier et les grandes thématiques, je n'ai aucune difficulté avec ça vous le savez. Et puis parfois, on va jusqu'à intégrer des demandes de correction légèrement au-delà du délai qui nous avait été donné, c'est ce que l'on a fait, vous concernant Monsieur Kerhervé, puisque vous aviez fait une erreur et vous deviez nous adresser votre tribune le 14 mars et donc au lendemain de la commission des finances, le 16 mars on a pris en compte vos corrections.

Donc autant vous dire que je suis un Maire extrêmement respectueux des oppositions municipales et que je fais très attention à cela.

Par ailleurs, vous pouvez tout à fait dater les tribunes pour dire quand elles ont été écrites, ce que je fais moi, par ailleurs, sur mon édito. Parce que mon édito, par exemple, il m'est demandé notamment pour des questions délai, il m'est demandé largement avant vos tribunes, une semaine avant vos tribunes, je m'astreins à rendre mon édito parce qu'il y a une traduction bilingue Français-Breton.

Je suis aussi contraint par des délais et plus que mes oppositions municipales, et je ne voudrai pas ici, retracer ce que fut ma vie d'opposant, lorsque j'étais opposant à votre place, je peux vous assurer que j'étais traité, comme j'étais traité et que je devais remettre non pas quelques jours avant le BAT, mais 4-5 semaines avant le BAT et que parfois il y avait des parutions qui se faisaient encore plus tardivement et je n'avais pas le droit de changer mes tribunes. Donc la démocratie, vous voyez cet un art, quand vous étiez aux affaires, elle s'appliquait aux géométries, je crois que je suis extrêmement respectueux de mes oppositions municipales et que j'ai largement amélioré la pratique pour faire en sorte que vous puissiez déposer vos tribunes quasiment à la dernière minute Et on respecte au mieux les délais et on fait pour que vous puissiez écrire jusqu'à la dernière minute.

Alain Kerhervé je n'ai pas dit que vous ne respectiez pas l'opposition, et deux, ce que vous nous racontez quand vous étiez dans l'opposition, je le regrette et je ne dois pas être le seul, car Marie Madeleine Bergot faisait partie de la majorité à cette époque-là. Donc, on le regrette, mais les

choses sont faites, pour être corrigées aussi, et je pense que vous pouvez aussi corriger un certain nombre de choses.

Le Maire nous avons corrigé les choses, c'est dans le règlement intérieur, les délais sont vraiment calés au millimètre près pour que vous puissiez à la dernière seconde déposer la tribune, le service communication d'ailleurs, est à votre disposition pour cela, il prend en compte vraiment les dernières corrections. Donc vraiment ça marche très bien, et je vous le redis mon édito, je le rends une semaine avant vos tribunes.

Donc vous dire que c'est extrêmement respectueux des oppositions municipales. Ma majorité municipale est astreinte aux mêmes délais. Donc la tribune de la majorité municipale est rendue avec les mêmes délais. On a connu d'autres époques.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas, donc la séance du Conseil municipal est levée.